

Les collectivités territoriales et la donnée

Enquête nationale

Edition 2022



- L'enquête de l'**Observatoire Data Publica** auprès des collectivités françaises de France métropolitaine et des Outre-mers est une première en France. Deux ans après la création de l'Observatoire, et quelques mois après la parution d'un important **recueil de témoignages** réalisé en partenariat avec la Gazette des Communes, il est apparu intéressant d'**objectiver la manière dont les collectivités françaises appréhendent les enjeux de la gestion publique des données**.
- Le contexte n'est pas anodin. Depuis quelques années, les **projets de territoires intelligents** se multiplient. Le **cadre juridique** de la gestion des données évolue (notamment à l'échelle européenne). Des **appels à projets** nationaux incitent les collectivités à organiser la collecte et l'utilisation massive des données au service des politiques publiques, y compris en ayant recours à l'**intelligence artificielle**. La **menace cyber** est plus forte que jamais.
- Avec ses partenaires (la Banque des Territoires, l'ANCT, le Groupe La Poste, La Gazette), l'Observatoire Data Publica a souhaité **comprendre et mesurer la manière dont les collectivités appréhendent les multiples enjeux liés à la gestion des données** :
 - ✓ la définition de priorités et de stratégies
 - ✓ la prise en compte d'enjeux juridiques ou éthiques
 - ✓ les choix technologiques et notamment la cybersécurité ou encore le recours à l'IA
 - ✓ la gouvernance, l'organisation de la gestion et le management de la donnée
 - ✓ la transparence et la démocratie
 - ✓ la data et la sobriété numérique

Présentation de l'étude

- **L'enquête auprès des collectivités est complétée par une étude d'opinion.** L'Observatoire Data Publica a en effet souhaité comprendre et mesurer la perception des Français face à l'utilisation de plus en plus massive des données par les acteurs publics. Cette enquête a été confiée à l'Institut **IPSOS**, elle vise notamment à comprendre :
 - ✓ Comment les Français perçoivent l'utilisation de leurs données ?
 - ✓ Quel est leur niveau de confiance dans l'usage qui est fait de la donnée par les acteurs publics ?
 - ✓ Quelles sont les conditions à réunir pour que l'utilisation des données au service de l'intérêt général soit acceptée en confiance par les Français ?



- L'enquête de l'Observatoire Data Publica a été organisée sur une durée totale de 10 semaines **entre mai et juillet 2022** auprès des collectivités françaises de France métropolitaine et des Outre-mers.
 - L'échantillon final représente **277 collectivités** dont 137 communes, 73 EPCI (dont 18 métropoles), 27 départements, 10 régions et 30 structures autres (syndicats mixtes numériques notamment). Les communes de toutes les tailles sont représentées (plus de 80 communes de moins de 3 500 habitants) **conférant à cet échantillon un caractère représentatif inédit pour une enquête sur des enjeux numériques.**
 - L'enquête comportait **70 questions** posées via un questionnaire en ligne sur un outil open source  LimeSurvey
 - Les répondants sont indifféremment **des élus ou des responsables administratifs**. De nombreuses réponses ont été préparées au sein des collectivités dans un cadre collectif.
- Cette enquête auprès des collectivités est complétée d'une **enquête d'opinion réalisée du 18 au 20 août 2022 par l'institut IPSOS auprès d'un échantillon de 1 000 français représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus** (*méthode des quotas : sexe, âge, profession de la personne interrogée, catégorie d'agglomération et région de résidence*) 

L'Observatoire Data Publica

- L'Observatoire Data Publica est une **association à but non lucratif** créée en 2020 par les cabinets CIVITEO, DATACTIVIST, INNOPUBLICA et PARME Avocats, experts reconnus et pionniers en France des enjeux de la gestion publique des données depuis 2016.
- L'Observatoire Data Publica organise des rencontres, réalise des études et des enquêtes, effectue des travaux de recherche, publie des analyses...



Nos partenaires

- L'Observatoire Data Publica bénéficie pour l'ensemble de ses activités du soutien de la Banque des Territoires



- Pour la réalisation de l'enquête « Les collectivités territoriales et la donnée », un partenariat spécifique a été organisé avec le concours de la Banque des Territoires, l'ANCT, le Groupe La Poste et la Gazette des Communes



- L'Observatoire Data Publica est par ailleurs partenaire français de l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique (OBVIA). L'enquête « Les collectivités territoriales et la donnée » est à ce titre également menée auprès des municipalités du Québec, avec le soutien du Gouvernement du Québec et en partenariat avec l'École nationale d'administration publique.



- Pour la réalisation de l'enquête « Les collectivités territoriales et la donnée », l'Observatoire Data Publica a bénéficié du soutien, et du relais auprès de leurs adhérents, de plusieurs fédérations et associations d'élus et de collectivités, nous tenons à les remercier :

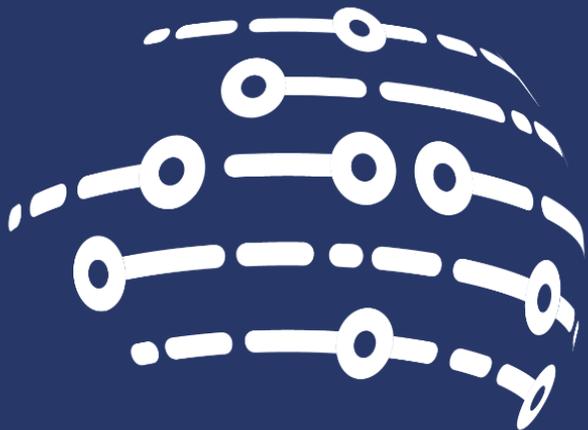
- ✓ ADULLACT
- ✓ Assemblée des Départements de France
- ✓ Association des Administrateurs Territoriaux
- ✓ Association des Maires de France
- ✓ Association des Maires ruraux de France
- ✓ Association des Petites villes de France
- ✓ AVICCA
- ✓ France Urbaine et l'ADCF

- ✓ France Ville Durable
- ✓ Les Interconnectés
- ✓ Opendata France
- ✓ Régions de France
- ✓ Villes de France

- Quelques structures régionales ont également relayé l'enquête, notamment :

- ✓ ARNIA (Bourgogne-Franche-Comté)
- ✓ DataSud
- ✓ Data Grand Est
- ✓ GIP RECIA (Centre-Val-de-Loire)
- ✓ ...

L'enquête en chiffres



277
collectivités *



137 Communes

80 communes de moins de 3 500 habitants

17 communes entre 3 500 et 10 000 hab

33 communes entre 10 000 et 100 000 hab

7 communes de plus de 100 000 hab

55 EPCI (hors métropoles)

18 Métropoles

27 Départements

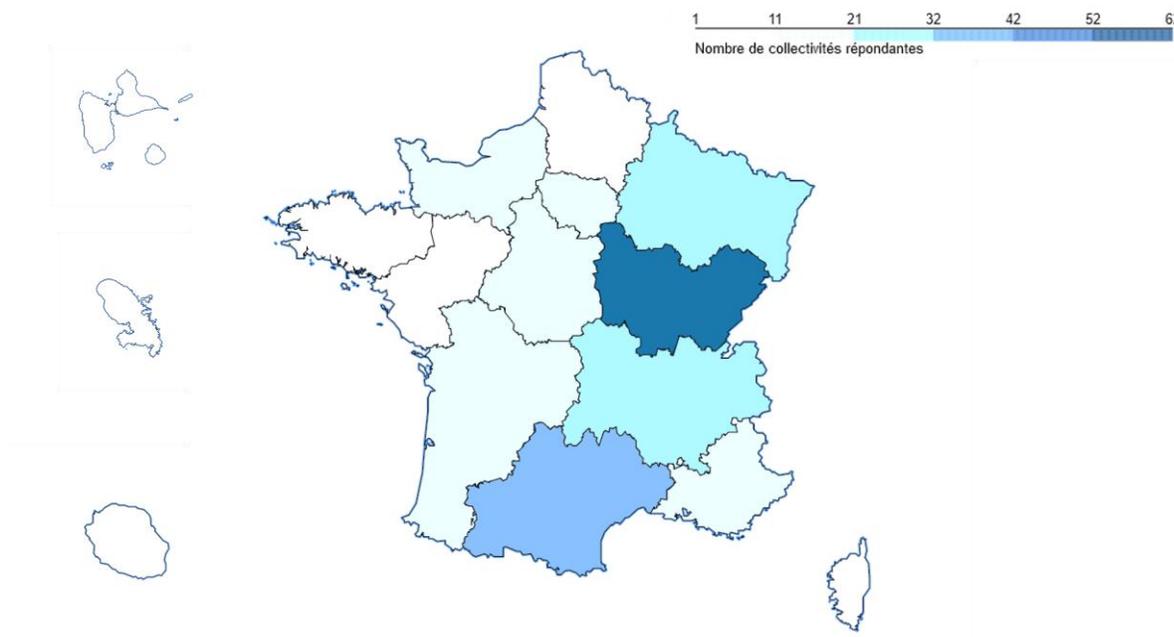
10 Régions

30 Autres (OPSN, Centres de gestion...)

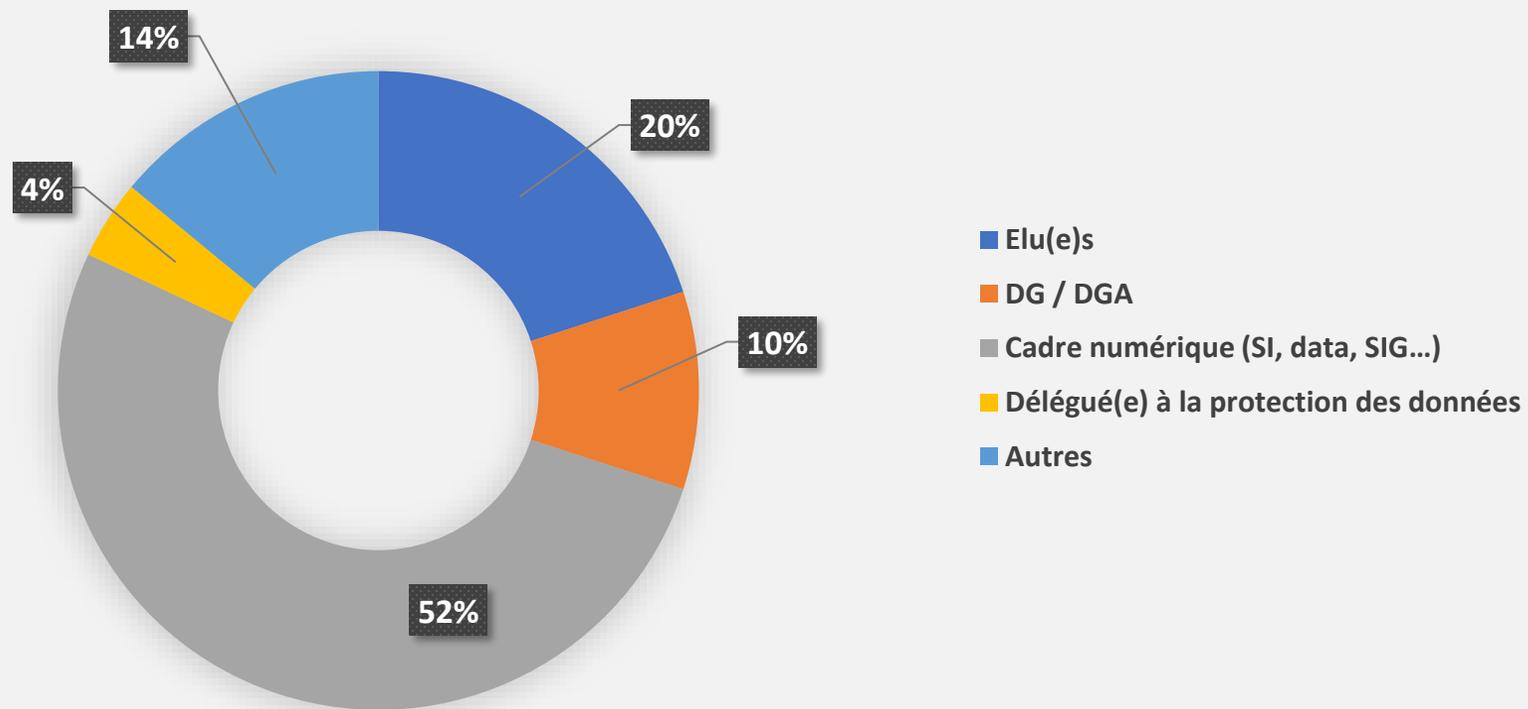
* L'enquête a été renseignée par plus de 300 élus et cadres de collectivités. Certains résultats incomplets n'ont pas pu être conservés. Quelques doublons ont été fusionnés pour parvenir à ce total de 277 réponses complètes exploitées pour la présentation de ces résultats.

- La répartition géographique des répondants couvre l'ensemble du territoire métropolitain, la Corse ainsi que la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe et la Polynésie Française.
- Il y a des réponses dans **l'ensemble des régions métropolitaines** (a minima 9 réponses par région). La Bourgogne-Franche-Comté, l'Occitanie, et l'Auvergne-Rhône-Alpes sont les régions les plus représentées.
- A l'échelle des départements, hormis l'outre-mer, les répondants proviennent de **73 départements** différents.

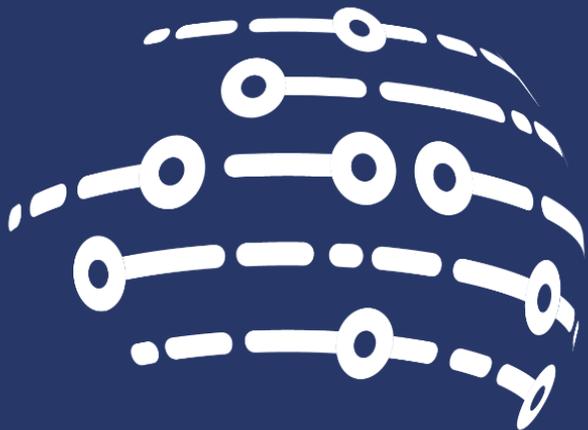
Répartition par région



Le profil des répondants



Les résultats

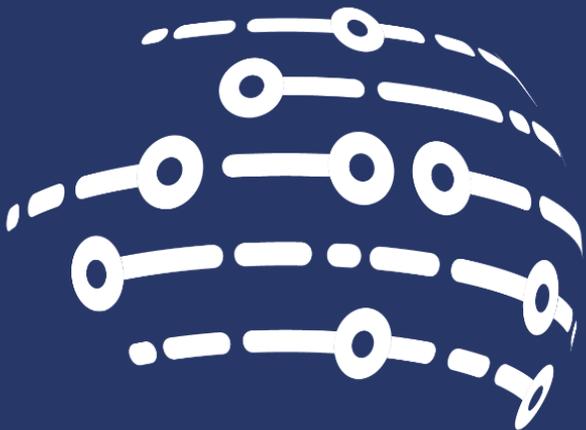


Le droit et la gestion publique des données

« En peu d'années, plusieurs textes et règlements concernant les données sont entrés en vigueur : loi pour une République numérique instaurant notamment l'open data, Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)...

Ces textes ont introduit des obligations nouvelles en matière de gestion des données.

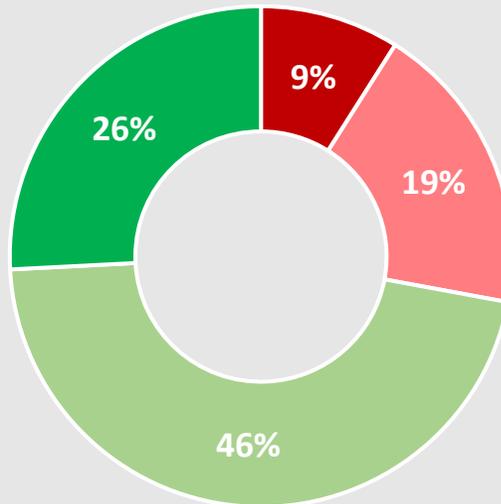
Quel impact a ce cadre juridique au sein de votre collectivité ? Comment le met-elle en œuvre ? »



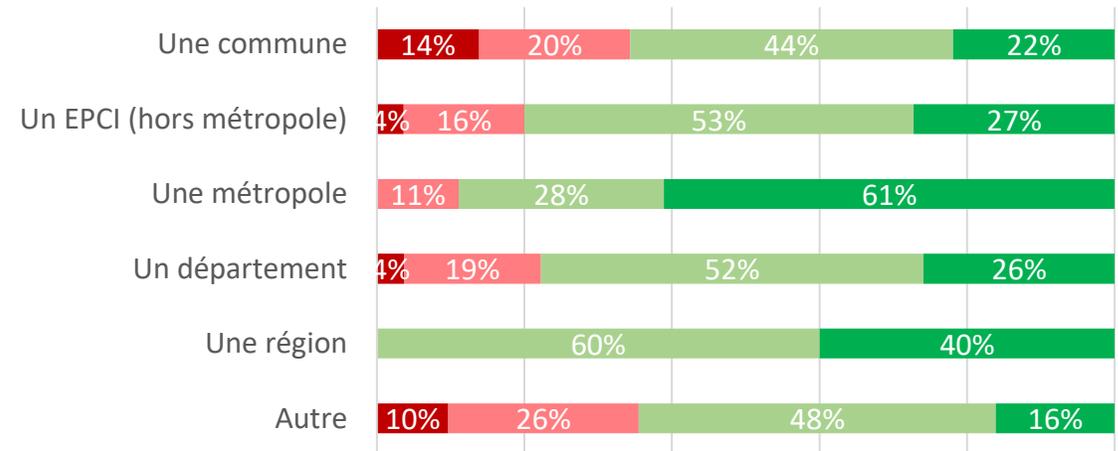
Considérez-vous que votre collectivité est en conformité avec le RGPD ?

Toutes les collectivités

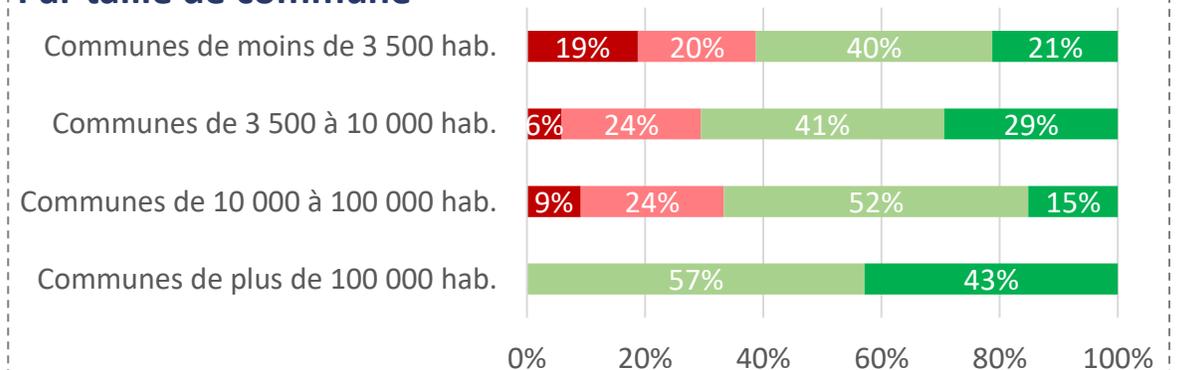
- Non, pas encore
- Non, pas complètement
- Oui, partiellement
- Oui, tout à fait



Par type de collectivité



Par taille de commune

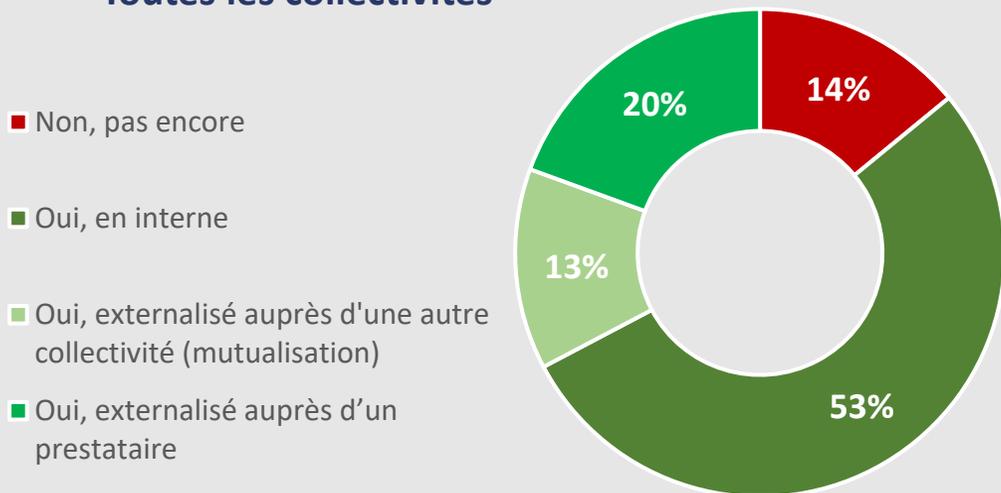


Considérez-vous que votre collectivité est en conformité avec le RGPD ?

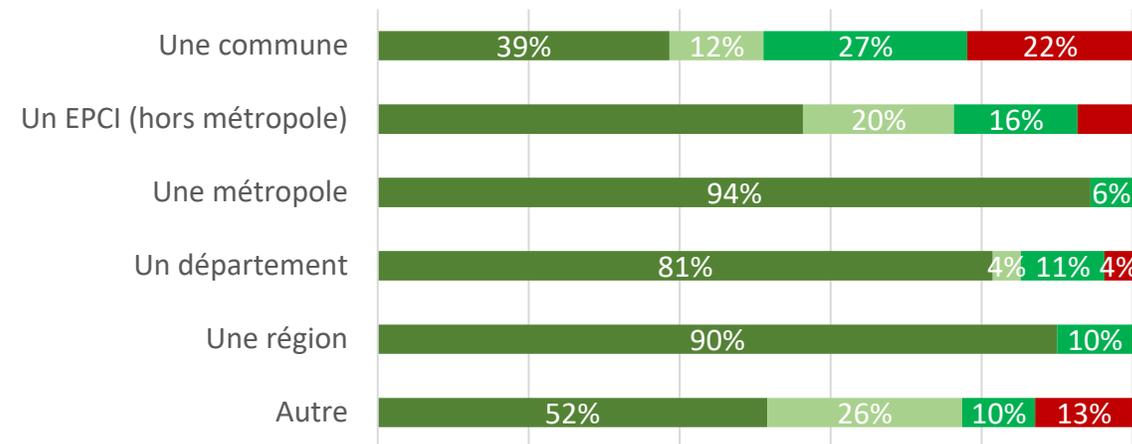
- **26% des collectivités estiment être en conformité avec le RGPD, et 46% en voie de l'être.**
- L'effet taille est important :
 - ✓ **89%** des métropoles, **100%** des régions ou encore **100%** des communes de plus de 100 000 habitants s'estiment déjà en conformité ou en voie de l'être
 - ✓ **19%** des communes de moins de 3 500 habitants estiment ne pas être encore engagées dans une démarche de mise en conformité. Seuls **61%** s'estiment en conformité ou en voie de l'être.
- Seulement **26%** des départements s'estiment en conformité avec le RGPD (et **52%** en voie de l'être)

Avez-vous nommé un(e) Délégué(e) à la Protection des Données (DPO) ?

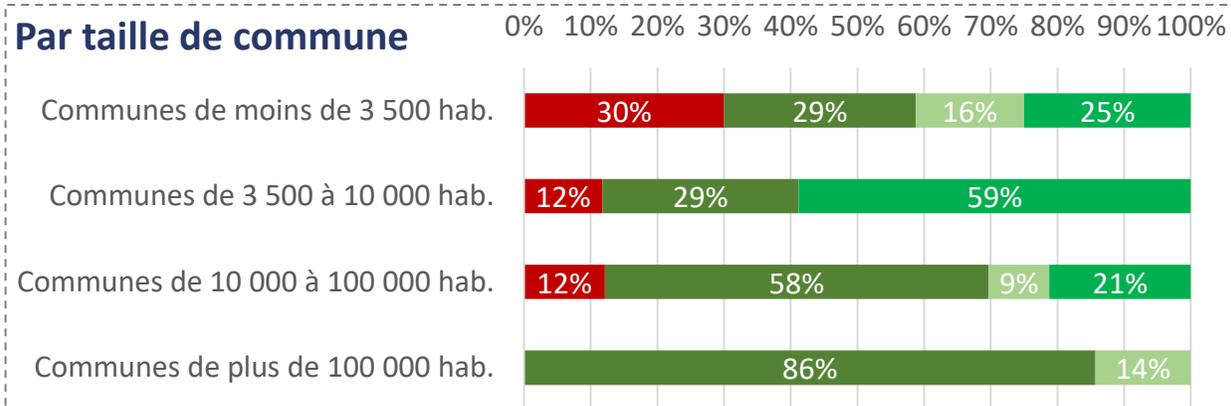
Toutes les collectivités



Par type de collectivité



Par taille de commune

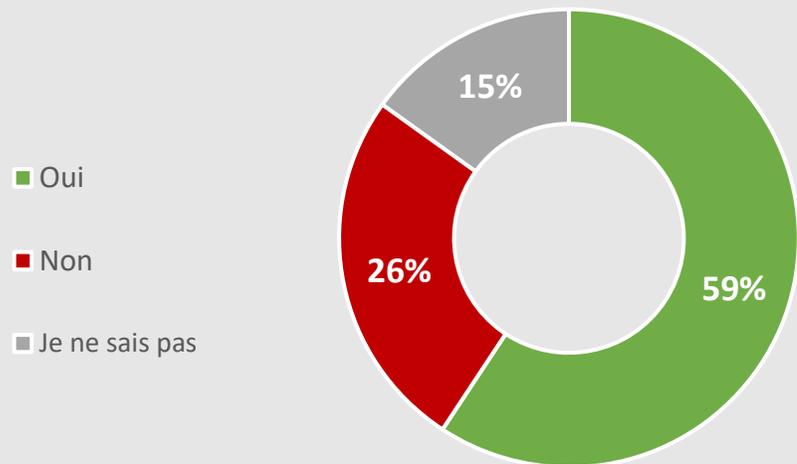


Avez-vous nommé un(e) Délégué(e) à la Protection des Données (DPO) ?

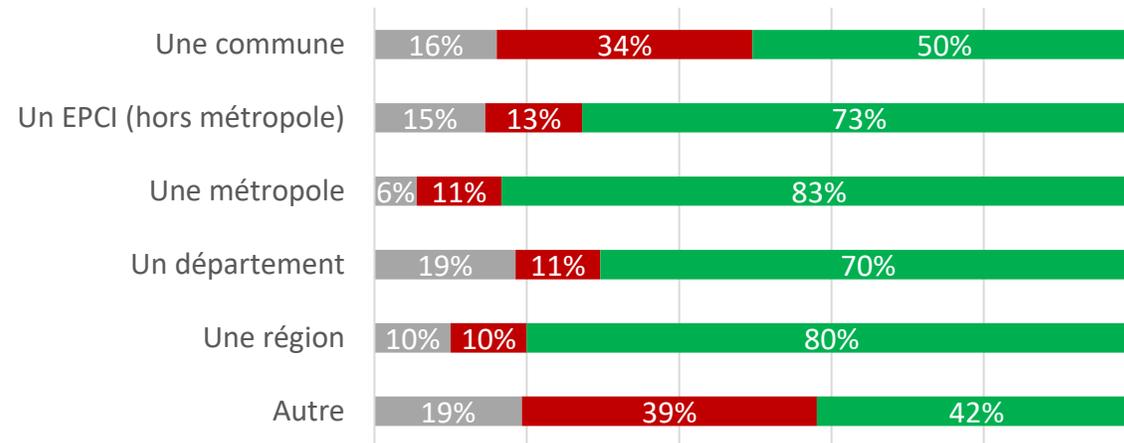
- **86%** des collectivités qui ont répondu à l'enquête déclarent avoir nommé un DPO dont **53% en interne**, **13% de façon mutualisée** avec d'autres collectivités et **20% en ayant recours à un prestataire**.
- On notera que **100% des métropoles**, des **régions** et des **communes de plus de 100 000 habitants** ont désigné un DPO, ainsi que **96% des départements**. Ces chiffres sont cohérents avec les données publiées par la CNIL (données disponibles sur data.gouv.fr)
- **En revanche**, 30% des communes ayant répondu à l'enquête ayant moins de 3 500 habitants déclarent ne pas avoir désigné de DPO. Ce chiffre est probablement inférieur à la réalité dans l'ensemble de la strate puisque 66% des communes de moins de 3 500 habitants n'ont pas de DPO.
 - Pour approfondir ce point, voir l'enquête spécifique de l'Observatoire Data Publica publiée en juin 2022 (disponible sur <https://observatoire.data-publica.eu/>)

Afin de respecter le RGPD, avez-vous modifié des processus de gestion des données au sein de la collectivité ?

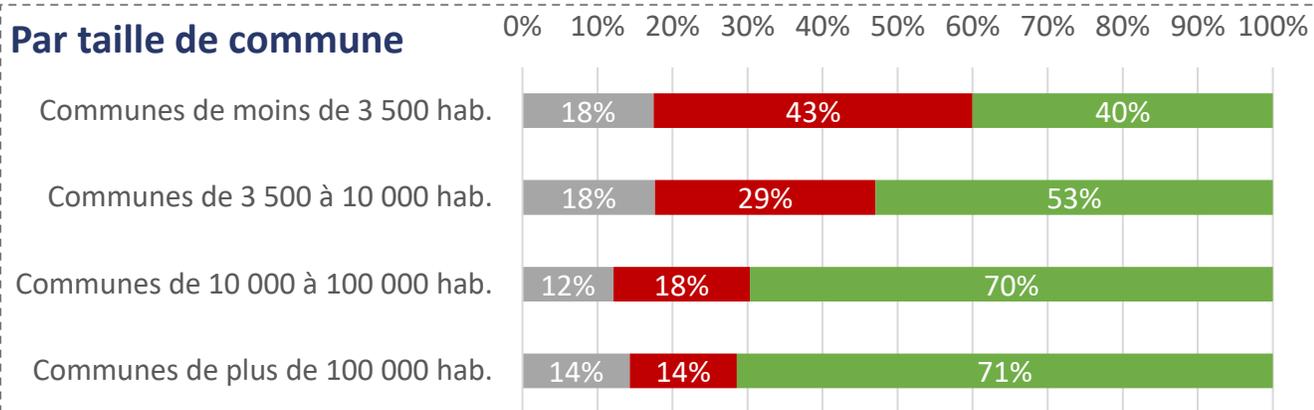
Toutes les collectivités



Par type de collectivité



Par taille de commune

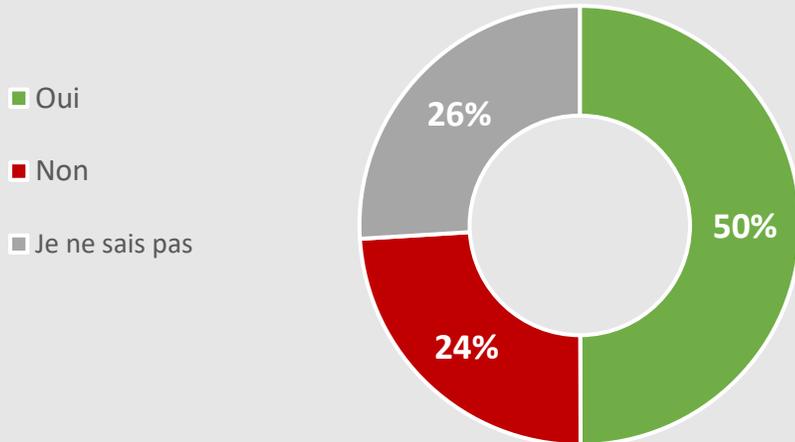


Afin de respecter le RGPD, avez-vous modifié des processus de gestion des données au sein de la collectivité ?

- Au-delà de la désignation d'un DPO, la mise en œuvre du RGPD est un processus qui nécessite une adaptation des règles de gestion des données au sein de la collectivité.
 - ✓ **59% des collectivités déclarent avoir modifié ce processus.** Ce pourcentage atteint **83%** pour les métropoles et **80%** pour les régions.
 - ✓ **34% des communes** (et 43% des communes de moins de 3 500 habitants) **déclarent ne pas avoir changé leurs méthodes de gestion des données personnelles.**

Avez-vous mis en place des clauses data dans les contrats de délégation et dans les marchés publics ?

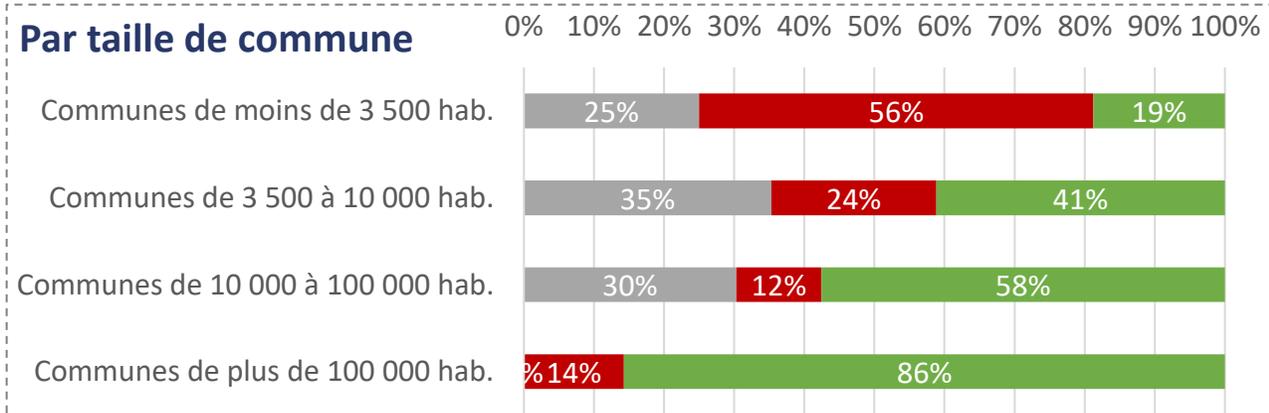
Toutes les collectivités



Par type de collectivité

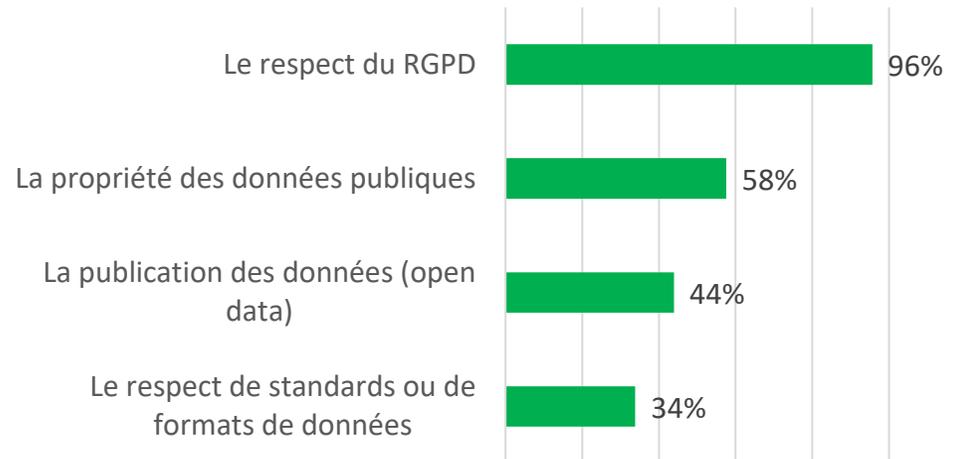


Par taille de commune



Quels sont le ou les domaines concernés par ces clauses ?

Toutes les collectivités

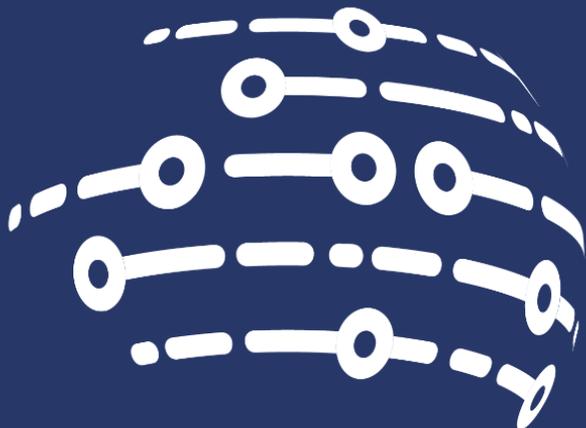


- **50% des collectivités interrogées ont mis en place des clauses juridiques sur la gestion des données.**
 - ✓ Très logiquement ces clauses concernent prioritairement la mise en œuvre du **RGPD (dans 96% des cas)**. Ce qui est une obligation.
 - ✓ Mais elles concernent aussi la maîtrise publique des données (**58%**), la publication des données en open data (**44%**) ou même le respect de standards imposés par la collectivité (**34%**)
- Ces chiffres sont néanmoins à relativiser, car ils concernent très majoritairement les grandes collectivités : **100% des métropoles** et **90% des régions** interrogées ont recours à des clauses data. Contre **seulement 19% des communes de moins de 3 500 habitants** et **41%** des communes entre 3 500 et 10 000 habitants.
- L'existence de **clauses sur des formats et des standards de données**, indicateur de forte maturité sur la data, concerne très majoritairement les régions (**44%**) et surtout les grands EPCI (**46%**) et les métropoles (**56%**). Le sujet et ses implications juridiques sont le plus souvent identifiés par des territoires engagés dans des projets de « territoire intelligent » et confrontés directement à des enjeux d'interopérabilité.

Quels sont le ou les domaines concernés par ces clauses ?

	Le respect du RGPD	La propriété des données publiques	La publication des données (open data)	Le respect de standards ou de formats de données
Total	96%	58%	44%	34%
Une commune	91%	57%	36%	21%
<i>Communes de moins de 3 500 hab.</i>	93%	60%	40%	27%
<i>Communes de 3 500 à 10 000 hab.</i>	86%	57%	29%	0%
<i>Communes de 10 000 à 100 000 hab.</i>	89%	53%	37%	21%
<i>Communes de plus de 100 000 hab.</i>	100%	67%	33%	33%
Un EPCI (hors métropole)	100%	57%	54%	46%
Une métropole	94%	72%	67%	56%
Un département	93%	60%	13%	27%
Une région	100%	44%	67%	44%
Autre	100%	47%	33%	20%

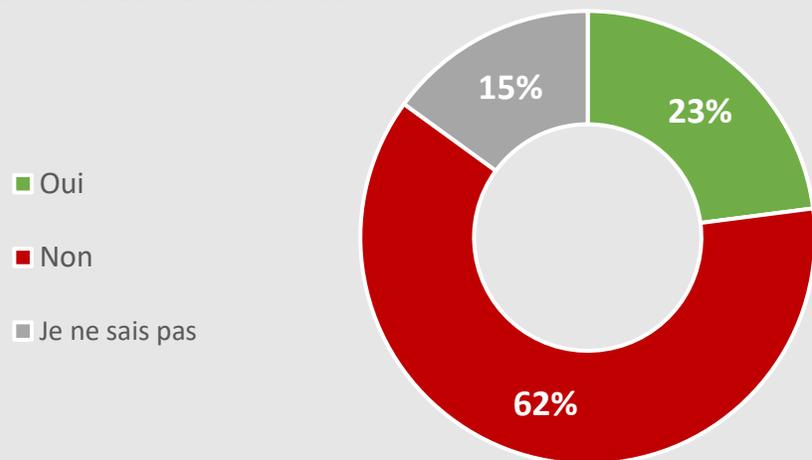
La souveraineté publique sur les données



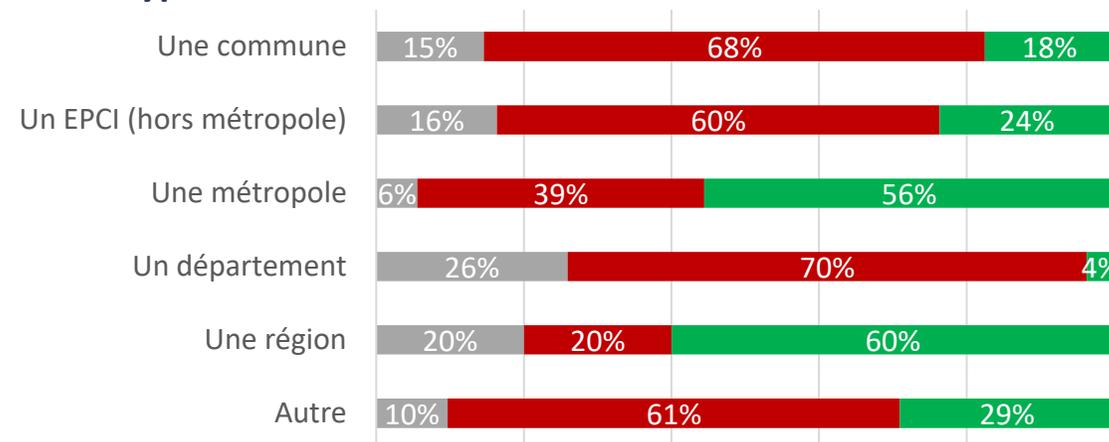
« La question de la souveraineté numérique préoccupe de plus en plus d'acteurs publics : choix des éditeurs de logiciels, hébergement des données en Europe ou en France, maîtrise des données par la collectivité... »

Votre collectivité a-t-elle défini une politique en matière de souveraineté publique sur les données ?

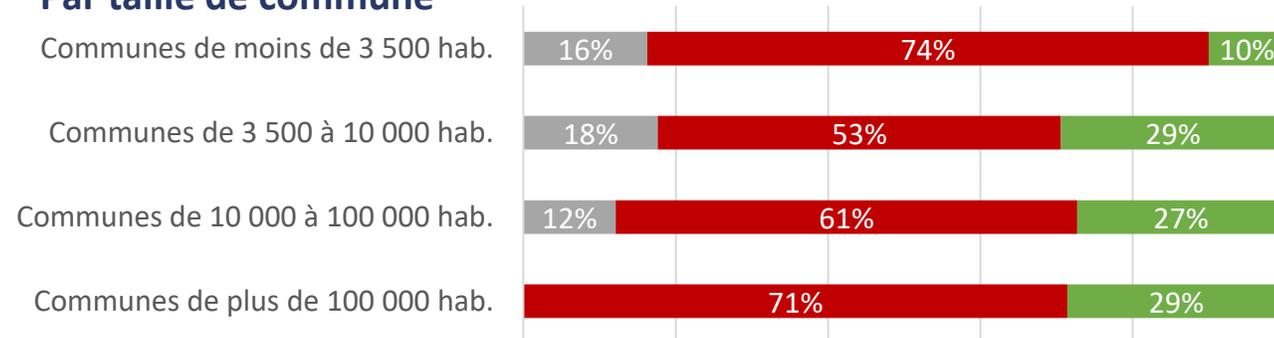
Toutes les collectivités



Par type de collectivité



Par taille de commune



Votre collectivité a-t-elle défini une politique en matière de souveraineté publique sur les données ?

- La question de la souveraineté numérique est mise en avant de façon récurrente dans les débats nationaux ou européens. Elle est aussi présente au niveau local concernant le choix d'outils ou l'hébergement.
- Mais la question de la maîtrise publique des données reste un sujet mal identifié.
- Seuls 23% des collectivités ont défini des orientations sur le sujet. Les grandes collectivités se distinguent : 60% des régions et 56% des métropoles affirment avoir défini une politique de souveraineté sur les données.

➔ ANALYSE QUALITATIVE

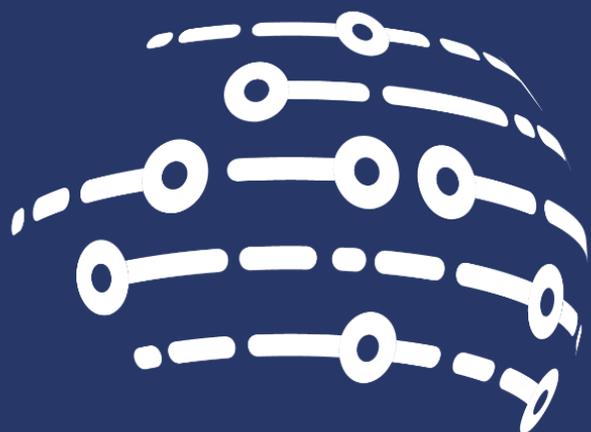
53 collectivités ont adressé à l'Observatoire Data Publica des éléments décrivant la manière dont elles appréhendaient le sujet de la souveraineté publique des données :

- ✓ La très grande majorité des retours porte sur des problématiques liées à l'**hébergement** avec une attention particulière portée à la localisation géographique des données et parfois le choix de privilégier un **hébergement local souverain**.
- ✓ Pour une dizaine de collectivités, la souveraineté se concrétise par des clauses contractuelles garantissant **la propriété des données, l'accès aux données** et leur **réversibilité** en fin de contrat.
- ✓ Le sujet est également abordé à travers le prisme du **choix de logiciels français ou européens**.
- ✓ Enfin, il se traduit pour certains par l'attention apportée à une mise en œuvre rigoureuse et continue du **RGPD**.

Les objectifs et les priorités pour l'utilisation des données

« L'utilisation des données offre aux collectivités la possibilité d'améliorer l'efficacité de certaines politiques publiques. Ces cas d'utilisation sont multiples (éclairage intelligent, ramassage connecté des déchets, régulation du trafic...). Elle offre aussi la possibilité d'améliorer la connaissance du territoire, d'évaluer les politiques publiques ou encore de créer de nouveaux services aux usagers.

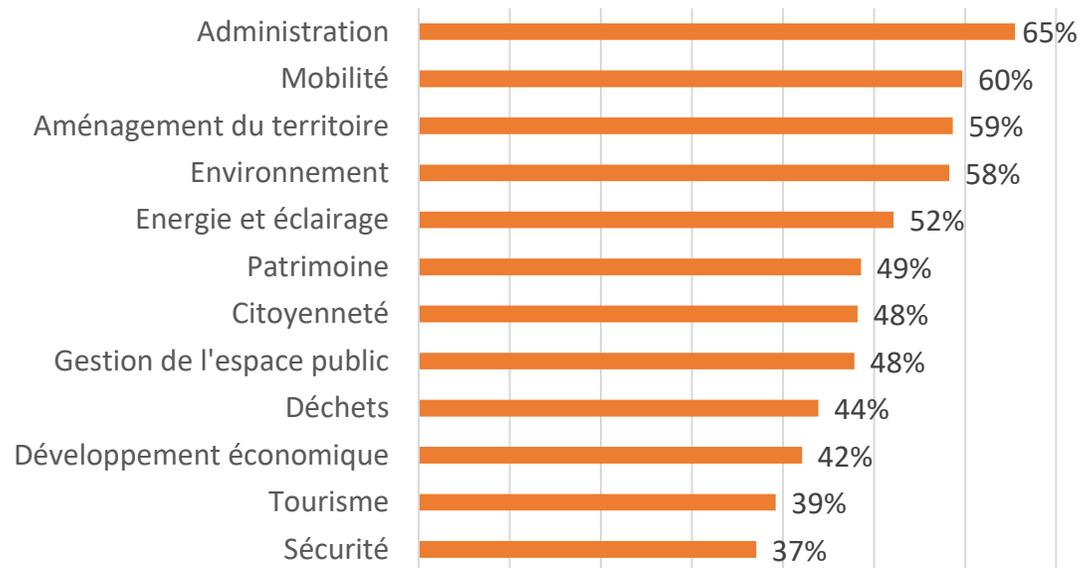
Dans votre collectivité, avez-vous mis en œuvre de tels outils ou envisagez-vous de le faire ? »



Au sein de votre collectivité, avez-vous identifié parmi les domaines suivants de nouveaux usages de la donnée qui pourraient être utiles ? (1/2)

Toutes les collectivités

Réponse « Oui »



- Très largement en tête des domaines pour lesquels de nouveaux usages de la donnée sont attendus figure **la gestion administrative**, autrement dit et sans surprise : **la dématérialisation et la digitalisation des processus de gestion**. Cité par **65%** des collectivités, ce domaine concerne toutes les strates de collectivités, y compris les plus petites (les communes de moins de 3 500 habitants sont dans la moyenne).
- **60% des collectivités attendent des innovations** grâce à la data pour la **mobilité**. Assez logiquement les autorités organisatrices de transports en attendent plus : **100%** pour les régions, **89%** pour les métropoles et **84%** pour les autres EPCI.
- Viennent ensuite **l'aménagement du territoire (59%)** et la gestion de **l'environnement (58%)** des sujets pour lesquels les attentes des régions et des EPCI, de par leurs compétences et sans doute un niveau de maturité data plus élevé, sont aussi plus importantes.
- Suivent, dans des proportions importantes : **la gestion du patrimoine (49%)**, la **citoyenneté (48%)**, la **gestion des déchets (44%** mais **94%** pour les métropoles et **71%** pour les EPCI hors métropole).
- L'utilisation de la donnée au service du développement économique et du développement touristique ne convainc que 42% et 39% des collectivités.
- Quant au sujet de la sécurité, pour lequel l'usage de la donnée est parfois polémique et décrié, il ne retient l'attention que de 37% des collectivités.

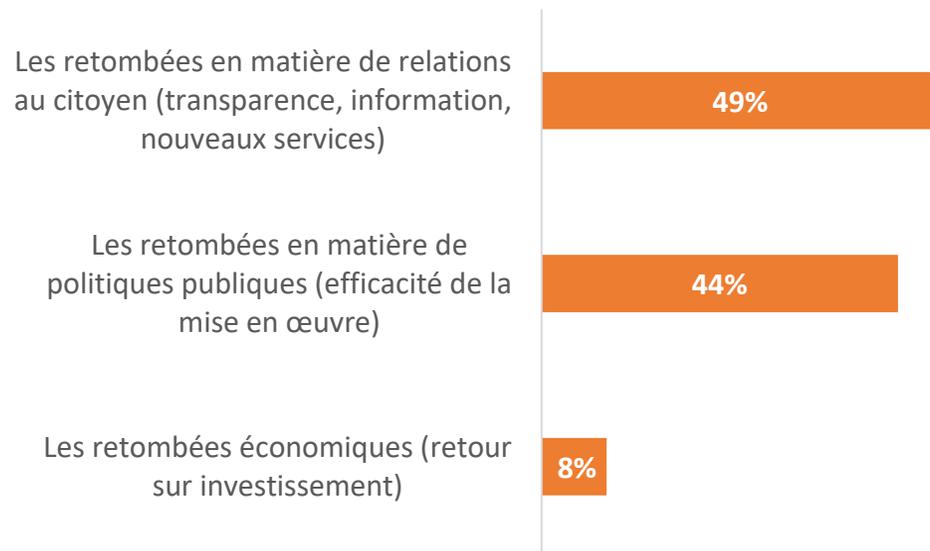
Au sein de votre collectivité, avez-vous identifié parmi les domaines suivants de nouveaux usages de la donnée qui pourraient être utiles ? (2/2)

	Administration	Mobilité	Aménagement du territoire	Environnement	Energie et éclairage	Patrimoine	Citoyenneté	Gestion de l'espace public	Déchets	Développement économique	Tourisme	Sécurité
Total	65%	60%	59%	58%	52%	49%	48%	48%	44%	42%	39%	37%
Une commune	64%	42%	38%	39%	44%	37%	50%	42%	31%	23%	27%	41%
<i>Communes de moins de 3 500 hab.</i>	63%	30%	33%	29%	36%	29%	43%	31%	31%	18%	25%	33%
<i>Communes de 3 500 à 10 000 hab.</i>	71%	59%	65%	59%	65%	47%	65%	59%	47%	35%	35%	53%
<i>Communes de 10 000 à 100 000 hab.</i>	61%	52%	36%	48%	39%	45%	61%	52%	24%	24%	24%	48%
<i>Communes de plus de 100 000 hab.</i>	71%	86%	43%	71%	100%	71%	57%	86%	29%	43%	43%	71%
Un EPCI (hors métropole)	62%	84%	84%	78%	64%	56%	47%	67%	71%	71%	49%	40%
Une métropole	78%	89%	83%	94%	89%	72%	67%	83%	94%	78%	67%	44%
Un département	70%	70%	70%	70%	41%	63%	48%	41%	30%	41%	59%	33%
Une région	100%	100%	100%	100%	90%	100%	90%	40%	80%	100%	100%	60%
Autre	58%	58%	68%	61%	45%	42%	16%	26%	23%	39%	23%	6%

Quelles sont, selon vous, les priorités qui justifient (ou justifieraient) une utilisation plus importante des données au sein de votre collectivité ?

Toutes les collectivités

Classement des trois items en première position



- Contrairement à de nombreuses idées reçues, la priorité n°1 des collectivités qui veulent accroître leur utilisation des données, n'est pas le retour immédiat sur investissement (ROI).

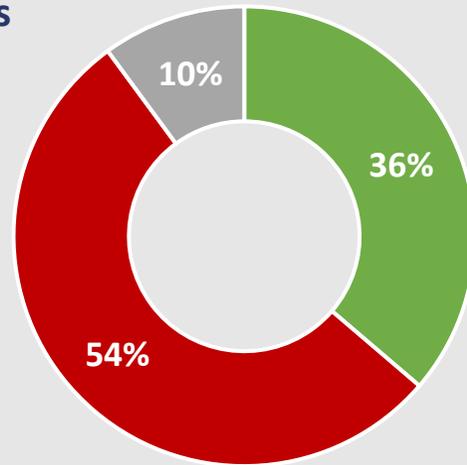
- ✓ Seulement **8% des collectivités attendent en priorité un retour immédiat sur investissement (ROI)** et ceci vaut quelle que soit la taille de la collectivité.
- ✓ **49% des collectivités attendent du recours plus important aux données un impact sur la relation aux usagers.** Ce « retour sur les usages » (ROU) est la première priorité pour les départements (**59%**) et les communes (**57%**)
- ✓ **44% des collectivités classent en première priorité les retombées sur l'efficacité des politiques publiques (ROP).** C'est très majoritairement le cas des régions (**70%**) et des EPCI (**61%** pour les métropoles et **58%** pour les EPCI hors métropoles).

A noter : l'enquête a été administrée avant que n'éclate la **crise énergétique**. Il est très probable que les usages de la donnée pour piloter et limiter les consommations d'énergie (éclairage et bâtiments et équipements publics) seront plébiscités dans les semaines et mois à venir.

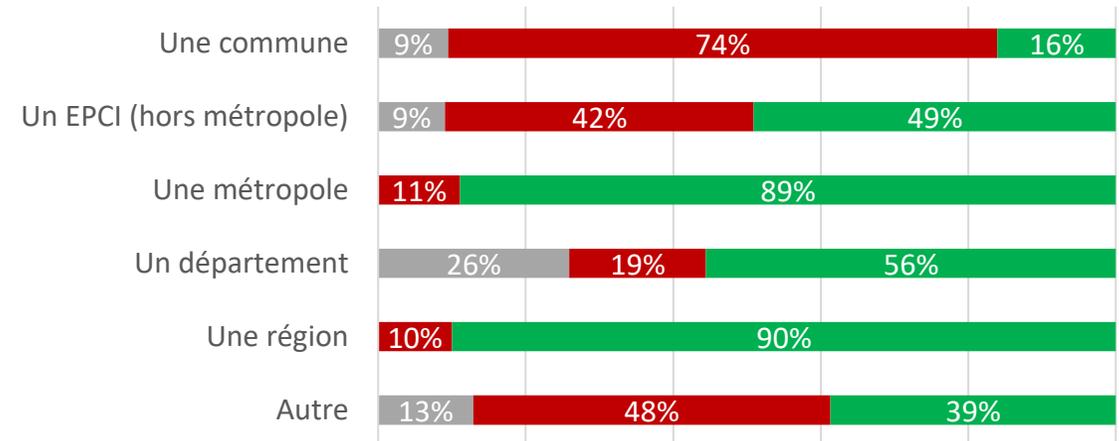
Votre collectivité a-t-elle engagé ces deux dernières années une ou des expérimentation(s) en matière d'utilisation des données ?

Toutes les collectivités

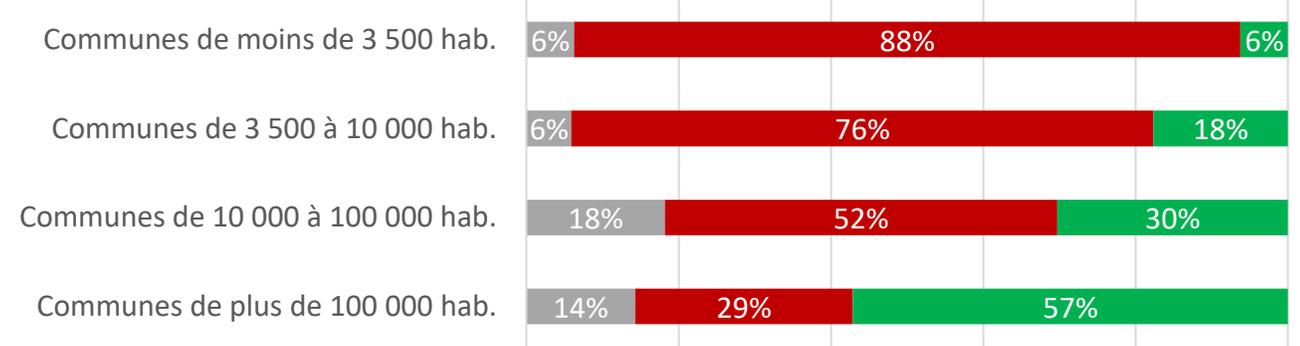
- Oui
- Non
- Je ne sais pas



Par type de collectivité



Par taille de commune



Votre collectivité a-t-elle engagé ces deux dernières années une ou des expérimentation(s) en matière d'utilisation des données ?

- **36%** des collectivités déclarent avoir engagé ces deux dernières années une (ou des) expérimentation(s) data.
- Le facteur taille est déterminant. Ont en effet réalisé des expériences, tests, POC ou prototypes au cours des deux dernières années :
 - ✓ **90%** des régions
 - ✓ **89%** des métropoles
 - ✓ **57%** des communes de plus de 100 000 habitants
 - ✓ **56%** des départements

➔ ANALYSE QUALITATIVE

89 collectivités ont adressé à l'Observatoire Data Publica des éléments descriptifs des expérimentations conduites. L'analyse de ces éléments met en avant plusieurs familles de projets :

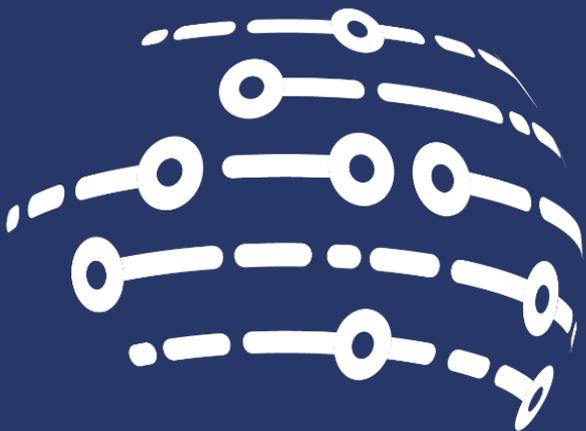
- ✓ Une utilisation avancée et innovante d'**outils SIG**
- ✓ La construction d'**outils d'analyse et de pilotage de l'activité** (BI) ou des territoires
- ✓ Le recours à des outils de **datavisualisation**
- ✓ Des projets d'**open data**
- ✓ Des projets de **territoire intelligent** avec un pilotage par la donnée de différentes politiques : éclairage, énergie des bâtiments, déchets, gestion du parc automobile, gestion du patrimoine bâti...
- ✓ Différents projets impliquant l'utilisation de **données de santé**
- ✓ Plusieurs projets autour des **mobilités douces**
- ✓ Des investissements structurants : déploiement de **réseaux de capteurs, plateforme de données** ou **jumeau numérique**
- ✓ Des expériences ayant recours à l'**intelligence artificielle**

La gouvernance des données

« L'utilisation de plus en plus massive des données implique souvent de mettre en place une gouvernance de la donnée, c'est-à-dire un ensemble de règles et de principes concernant la collecte, le stockage et le traitement des données.

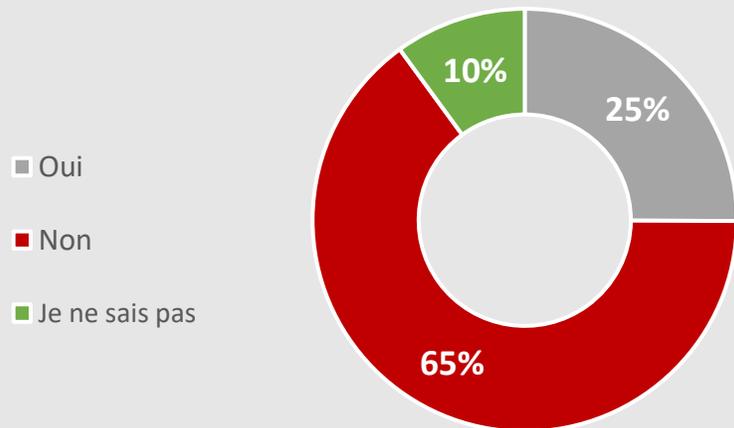
Par exemple, certaines collectivités imposent un hébergement local des données, définissent le format de certaines données, proposent des conventions avec des règles d'accès et de confidentialité...

Les acteurs concernés peuvent être internes (les services) ou externes (les entreprises partenaires, les citoyens, des experts...).»

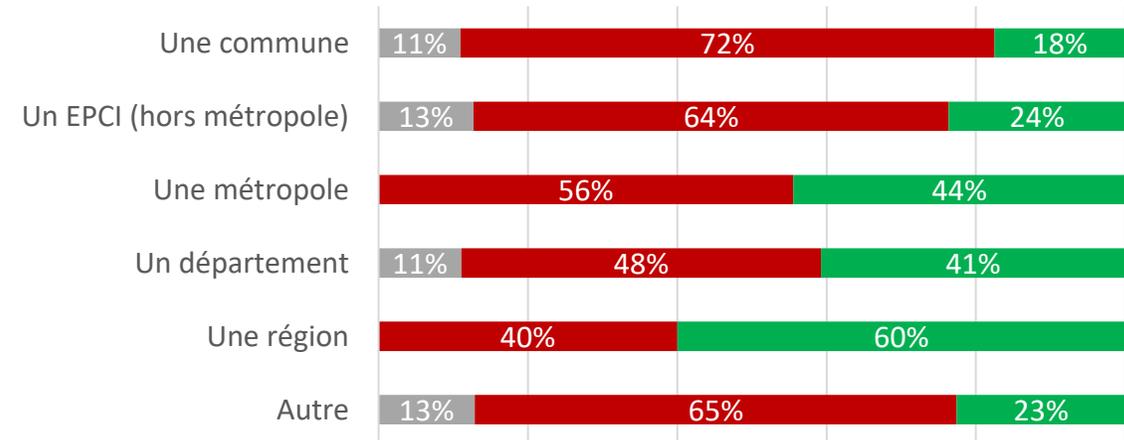


Votre collectivité a-t-elle défini des règles de gouvernance de la donnée (internes ou externes) ?

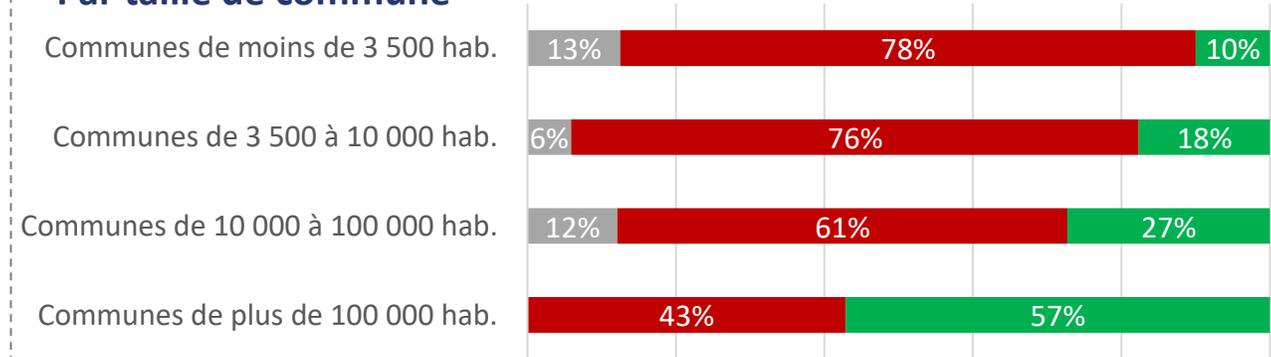
Toutes les collectivités



Par type de collectivité



Par taille de commune



Votre collectivité a-t-elle défini des règles de gouvernance de la donnée (internes ou externes) ?

- L'introduction de règles de gouvernance de la donnée est une réalité dans **25% des collectivités**. Et pour l'essentiel dans les plus grandes (et les plus expérimentées) : **60%** des régions, **57%** des communes de plus de 100 000 habitants, **44%** des métropoles et **41%** des départements.
- **Ces chiffres montrent qu'il y a une étape importante qui reste à franchir**, y compris dans les grandes collectivités, pour passer des premiers essais à la mise en place de véritables stratégies territoriales de la donnée. Cette étape est celle de la construction d'une gouvernance data.

➔ ANALYSE QUALITATIVE

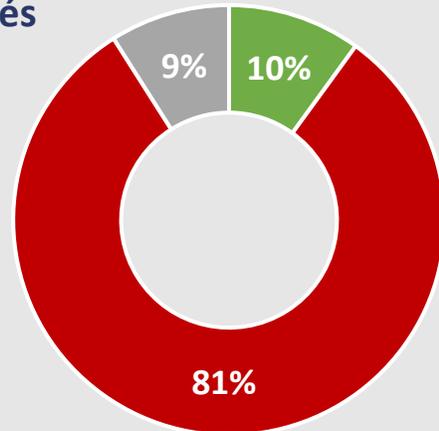
55 collectivités ont adressé à l'Observatoire Data Publica des éléments quant à la manière dont elles abordent le sujet de la gouvernance des données

- ✓ Un grand nombre d'entre elles soulignent la prise en compte rigoureuse des principes du **RGPD** ou la mise en œuvre de l'**open data**, confirmant le facteur entraînant de ces mesures contraintes
- ✓ La publication des données en **open data** est complétée par des dispositifs conventionnels de partage privé de données entre acteurs (**closed data**).
- ✓ La mise en place en place de **clauses contractuelles** dans la commande publique est également soulignée.
- ✓ Le sujet se concrétise également par des travaux relatifs aux différentes étapes du **cycle de vie de la donnée** (collecte, catalogage, traitement, stockage, diffusion, archivage) et à la **sécurité des données**.
- ✓ Des éléments d'organisation et de comitologie (**comité data, référents, direction de la donnée**) et le principe d'une **stratégie data** ne sont mentionnés qu'à de rares exceptions.

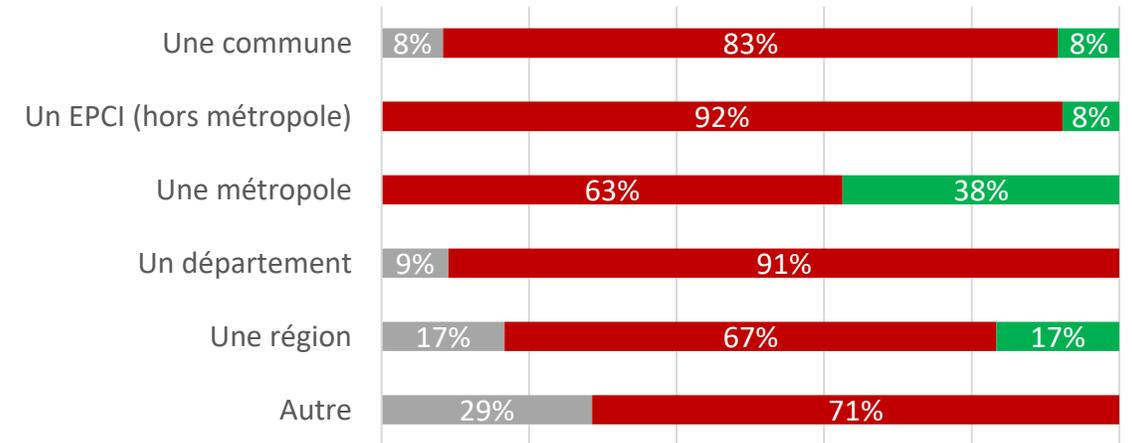
La collectivité a-t-elle associé les citoyens ou la société civile à la définition des règles ou à la gestion de la publication ou d'échanges de données ?

Toutes les collectivités

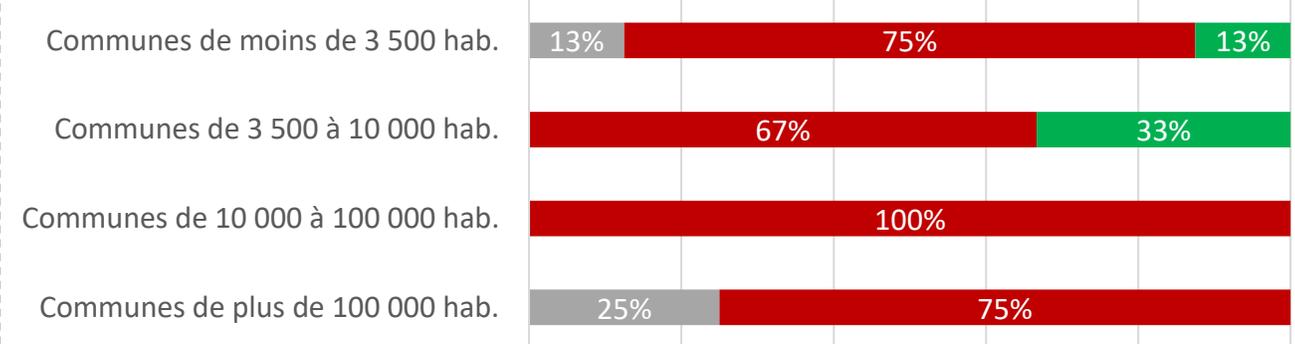
- Oui
- Non
- Je ne sais pas



Par type de collectivité



Par taille de commune

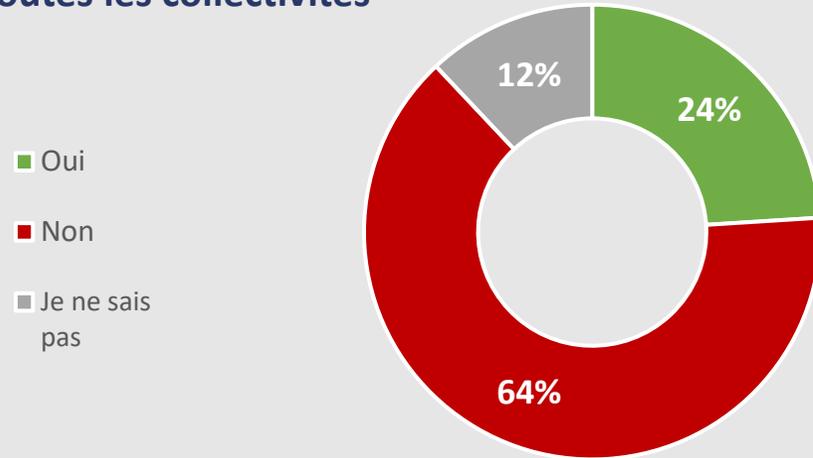


La collectivité a-t-elle associé les citoyens ou la société civile à la définition des règles ou à la gestion de la publication ou d'échanges de données ?

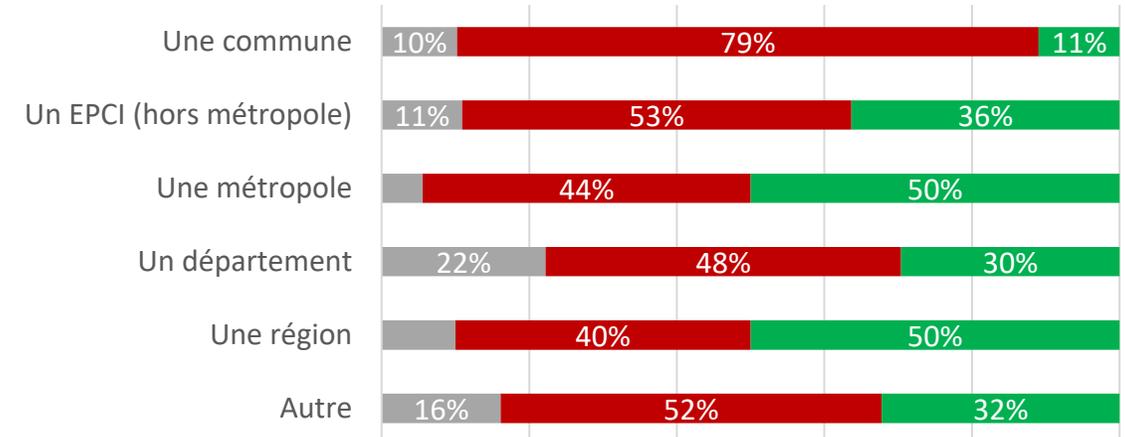
- Seulement **10% des collectivités ont associé des citoyens à la définition de règles de gouvernance de la donnée.**
- Ces **rars démarches de participation citoyenne** sont aujourd'hui principalement le fruit de collectivités pionnières, en l'occurrence presque exclusivement des métropoles : 38% des métropoles déclarent associer les citoyens / la société civile à la définition de travaux sur la gouvernance des données.
- Parmi les rares exemples connus, figurent **Nantes** (panel citoyen pour l'élaboration de la charte métropolitaine de la donnée), **Brest** (organisation d'une conférence de consensus sur la donnée), **Dijon** (comité métropolitain de la donnée), **Rennes** (implication citoyenne dans le projet RUDI) ou encore **Lyon, Lille** ou **La Rochelle** (démarches de self data).

Votre collectivité a-t-elle mis en place des systèmes d'échanges et de partage de données avec des acteurs privés du territoire ?

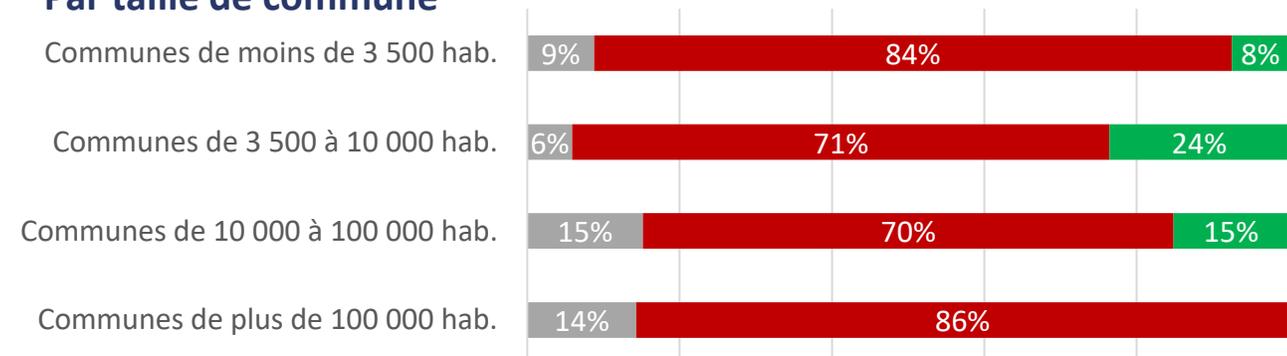
Toutes les collectivités



Par type de collectivité



Par taille de commune



Votre collectivité a-t-elle mis en place des systèmes d'échanges et de partage de données avec des acteurs privés du territoire ?

- **Le sujet du partage et des échanges de données avec des acteurs privés est un sujet important.** Il concerne dans un sens la mise à disposition de données publiques utiles aux acteurs économiques (notamment à travers l'**open data**), mais aussi l'accès possible pour les collectivités à des **données privées d'intérêt général**.
- **24%** des collectivités déclarent avoir mis en place un tel dispositif : **50% des régions et des métropoles**, contre seulement **11% des communes**.

➔ ANALYSE QUALITATIVE

64 collectivités ont adressé à l'Observatoire Data Publica des éléments descriptifs des dispositifs et outils mis en place pour partager les données entre acteurs du territoire.

- ✓ Les outils évoqués sont les **portails open data**, des **plateformes d'échange de données**, des **hubs** de données, des **portails collaboratifs** ou encore des **échanges directs sécurisés**.
- ✓ Les sujets concernés sont très divers : les compétences confiées aux délégations de service public (eau, assainissement, énergie, éclairage, mobilité) mais aussi les données géographiques, environnementales, celles ayant trait à la santé, au social, au tourisme et à l'économie.

Le management de la donnée

« Pour valoriser le « patrimoine de données » de la collectivité, l'organisation interne de la gestion des données peut devenir un enjeu important.

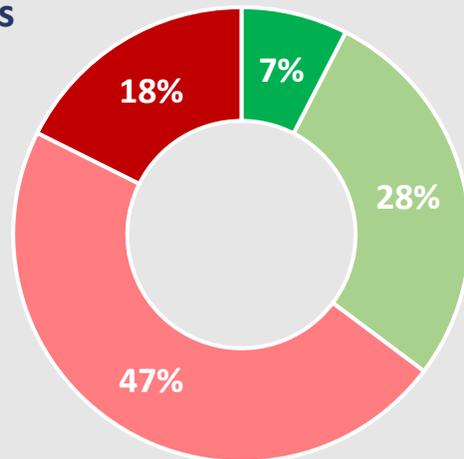
On parle parfois de structurer une « fonction data », comme on peut structurer d'autres fonctions essentielles (les finances par exemple). »



Comment estimez-vous le niveau d'acculturation de votre collectivité aux enjeux des données ?

Toutes les collectivités

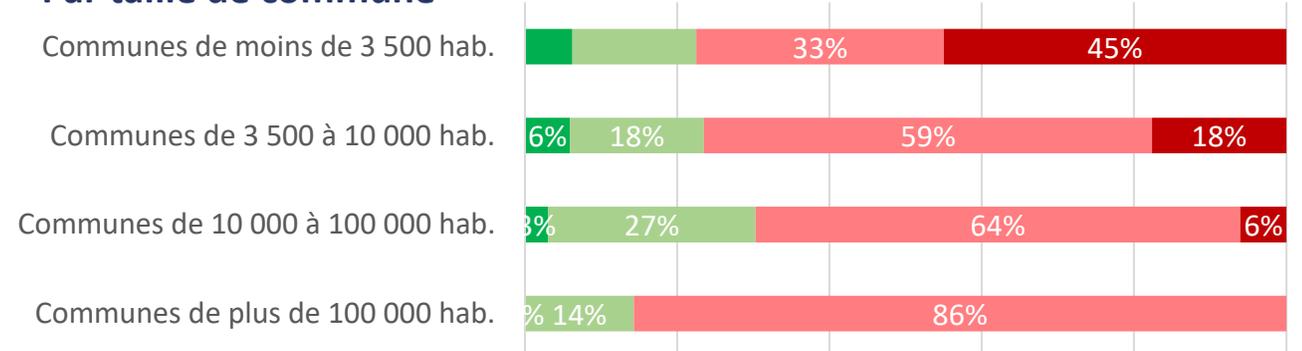
- Le niveau est bon
- Le niveau est correct
- Le niveau est insuffisant
- Le sujet n'est pas identifié



Par type de collectivité



Par taille de commune



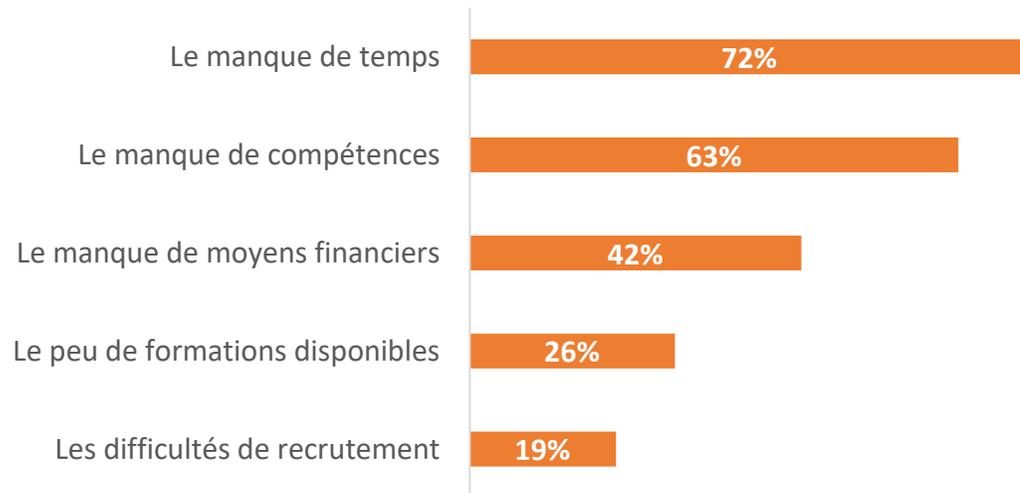
Comment estimez-vous le niveau d'acculturation de votre collectivité aux enjeux des données ?

- **Le niveau d'acculturation des collectivités aux enjeux data est jugé comme très insuffisant.**
- **65% des répondants estiment que les enjeux de la donnée ne sont pas identifiés ou insuffisamment compris** dans la collectivité. Seuls **7%** estiment que le niveau d'acculturation aux enjeux data est bon.
- Malgré l'expérience acquise et la maturité accumulée au fil des ans, y compris les grandes collectivités estiment le niveau de culture de la donnée insuffisant (ou le sujet ignoré). C'est le cas dans **40%** des régions, **45%** des métropoles et **60%** des autres EPCI. Le chiffre atteint **76%** globalement dans les communes.
- Ces chiffres tendent à montrer que **la question de la « culture data » reste très importante**, y compris dans les grandes collectivités ayant le plus d'expérience. Ceci peut sans doute s'expliquer par le fait que les projets data restent très majoritairement pilotés par de petites équipes voire des experts isolés, sans que la culture data ne se diffuse encore suffisamment autour d'eux.

Quels sont, selon vous, les principaux obstacles à la diffusion d'outils innovants en matière de gestion des données ?

Toutes les collectivités

Plusieurs réponses possibles



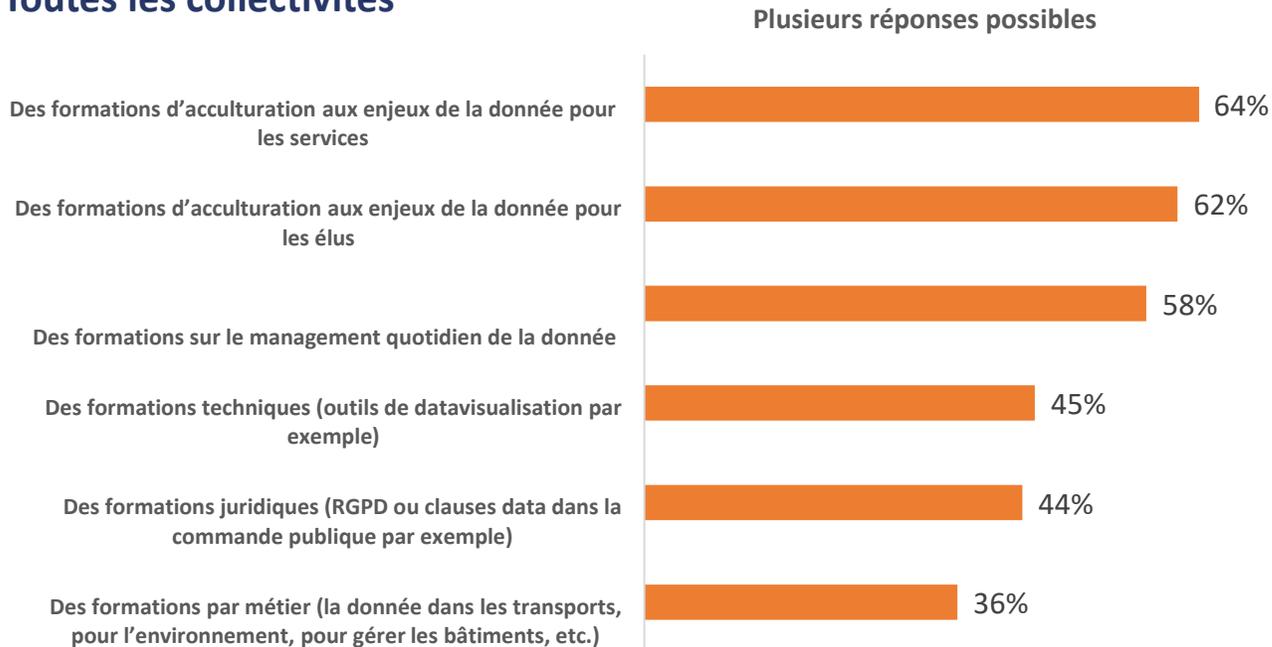
- **Pour 72% des collectivités, le manque de temps est un obstacle important** pour la diffusion d'outils innovants en matière de gestion des données. Ce point est partagé par toutes les strates de collectivités dans des proportions comparables, à l'exception des régions qui n'en font pas un facteur aussi bloquant.
- **Le manque de compétences préoccupe également 63% des collectivités.** Ce point est jugé comme très fortement bloquant par les régions (80%).
- **Le coût, et donc les moyens financiers à mobiliser, sont jugés comme des obstacles par 42% des collectivités, 47% des communes et seulement 28% des métropoles et 10% des régions.**
- Les formations disponibles semblent être jugées suffisantes (seuls 26% y voient un obstacle). De même, les **difficultés de recrutement ne préoccupent que 19% des collectivités** mais **30% des régions et 44% des métropoles**, illustrant sans doute l'apparition de cette préoccupation au moment du déploiement à une certaine échelle des projets data.

Quels sont, selon vous, les principaux obstacles à la diffusion d'outils innovants en matière de gestion des données ?

	Le manque de temps	Le manque de compétences	Le manque de moyens financiers	Le peu de formations disponibles	Les difficultés de recrutement
Total	72%	63%	42%	26%	19%
Une commune	76%	64%	47%	31%	15%
<i>Communes de moins de 3 500 hab.</i>	79%	61%	46%	29%	6%
<i>Communes de 3 500 à 10 000 hab.</i>	59%	71%	47%	41%	18%
<i>Communes de 10 000 à 100 000 hab.</i>	76%	64%	48%	33%	30%
<i>Communes de plus de 100 000 hab.</i>	86%	86%	43%	29%	29%
Un EPCI (hors métropole)	65%	55%	55%	15%	24%
Une métropole	83%	56%	28%	11%	44%
Un département	67%	63%	37%	19%	15%
Une région	40%	80%	10%	30%	30%
Autre	71%	68%	26%	39%	13%

En matière de formation sur la gestion des données, quels sont, selon vous, les besoins prioritaires pour votre collectivité ?

Toutes les collectivités



- En complément de la question précédente, si l'offre de formation est jugée suffisante les besoins sont nombreux. Les priorités concernent :

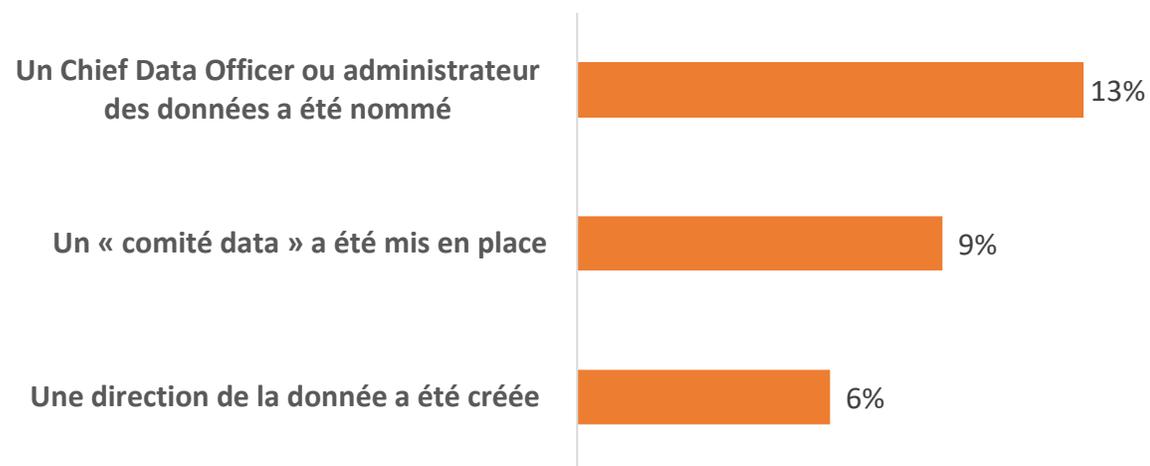
- ✓ **L'acculturation des agents (64%) et des élus (62%).** Les chiffres sont relativement similaires quelle que soit la taille de la collectivité.
- ✓ **Le management de la donnée pour 58% des collectivités.** Ce chiffre est bien plus élevé dans les grandes collectivités confrontées à des enjeux de diffusion des outils data : les régions (90%), les communes de plus de 100 000 habitants (86%), les départements (81%) et les métropoles (78%).
- ✓ **Les formations techniques sont prioritaires pour 45% des collectivités et les formations juridiques pour 44%.** On notera que le besoin de formation juridique est très présent dans les petites communes (59% des communes de moins de 3 500 habitants en font une priorité).
- ✓ **Les formations ciblées par métier** sont jugées prioritaires dans certaines grandes collectivités, sans doute au regard de leurs compétences, par exemple dans les départements (63%) dont on peut imaginer les besoins spécifiques liés à la gestion des données sociales.

En matière de formation sur la gestion des données, quels sont, selon vous, les besoins prioritaires pour votre collectivité ?

	Des formations d'acculturation aux enjeux de la donnée pour les services	Des formations d'acculturation aux enjeux de la donnée pour les élus	Des formations sur le management quotidien de la donnée	Des formations techniques (outils de datavisualisation par exemple)	Des formations juridiques (RGPD ou clauses data dans la commande publique par exemple)	Des formations par métier (la donnée dans les transports, pour l'environnement, pour gérer les bâtiments, etc.)
Total	64%	62%	58%	45%	44%	36%
Une commune	54%	56%	50%	50%	48%	26%
<i>Communes de moins de 3 500 hab.</i>	34%	50%	41%	53%	59%	16%
<i>Communes de 3 500 à 10 000 hab.</i>	76%	53%	53%	41%	35%	47%
<i>Communes de 10 000 à 100 000 hab.</i>	85%	73%	64%	48%	33%	33%
<i>Communes de plus de 100 000 hab.</i>	86%	57%	86%	43%	29%	57%
Un EPCI (hors métropole)	71%	73%	53%	53%	44%	45%
Une métropole	89%	67%	78%	11%	17%	56%
Un département	78%	67%	81%	44%	44%	63%
Une région	80%	90%	90%	40%	20%	40%
Autre	68%	52%	61%	35%	48%	29%

Toutes les collectivités

Dans votre collectivité...



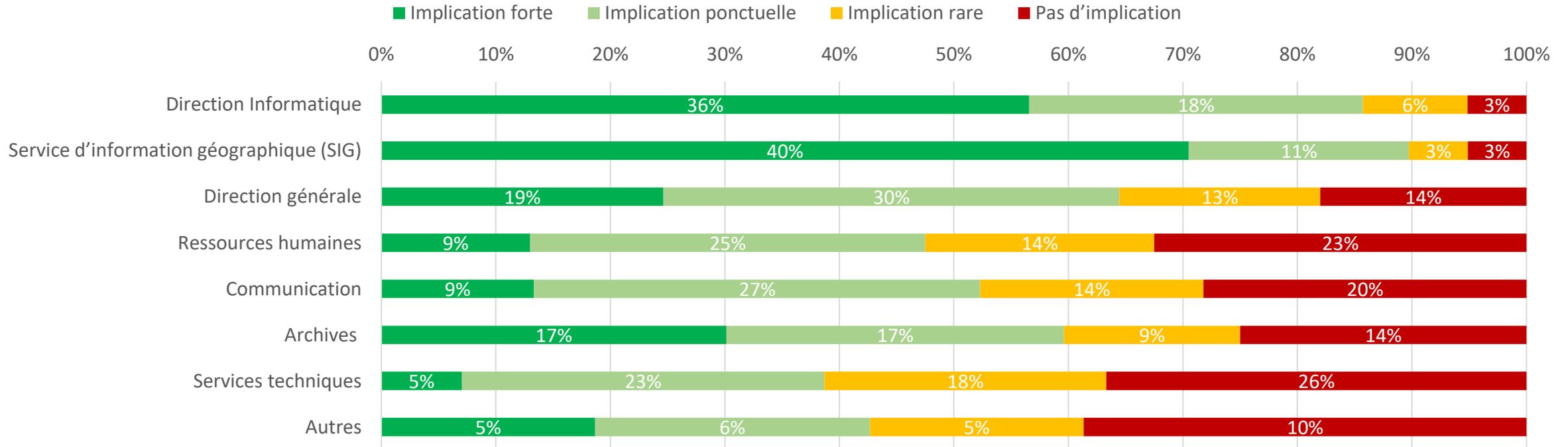
- Parmi les formes nouvelles d'organisation de la « fonction data » qui émergent, trois d'entre-elles semblent progressivement se diffuser. **Elles restent l'apanage des grandes collectivités ayant le plus de maturité sur le sujet.**
 - ✓ **13%** des collectivités ont désigné un **administrateur des données** (ou *chief data officer*), mais il s'agit presque exclusivement de régions et de métropoles.
 - ✓ **9%** ont instauré un **comité data**, réunissant le plus souvent des référents en charge de la donnée dans quelques directions, et intégrant parfois des élus.
 - ✓ **6%** ont créé une « **direction de la donnée** ».

Certaines collectivités pionnières structurent la gestion de la donnée en identifiant des fonctions dédiées dans leur organigramme...

Dans votre collectivité...	Un Chief Data Officer ou administrateur des données a été nommé	Un « comité data » a été mis en place	Une direction de la donnée a été créée	Je ne sais pas
Total	13%	9%	6%	36%
Une commune	9%	3%	2%	51%
<i>Communes de moins de 3 500 hab.</i>	4%	0%	0%	66%
<i>Communes de 3 500 à 10 000 hab.</i>	12%	0%	6%	35%
<i>Communes de 10 000 à 100 000 hab.</i>	18%	3%	3%	30%
<i>Communes de plus de 100 000 hab.</i>	14%	43%	14%	14%
Un EPCI (hors métropole)	11%	16%	11%	24%
Une métropole	33%	17%	11%	6%
Un département	19%	19%	7%	22%
Une région	20%	40%	30%	0%
Autre	16%	3%	6%	32%

Pour chacune des directions suivantes, pouvez-vous nous dire si leur implication en matière de gestion des données est :

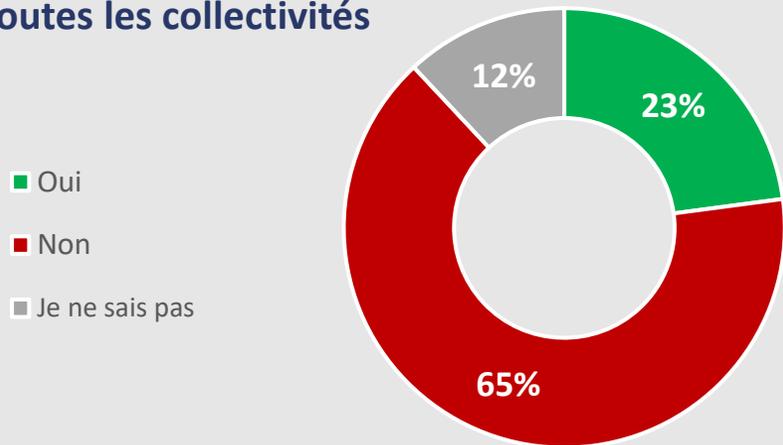
Toutes les collectivités



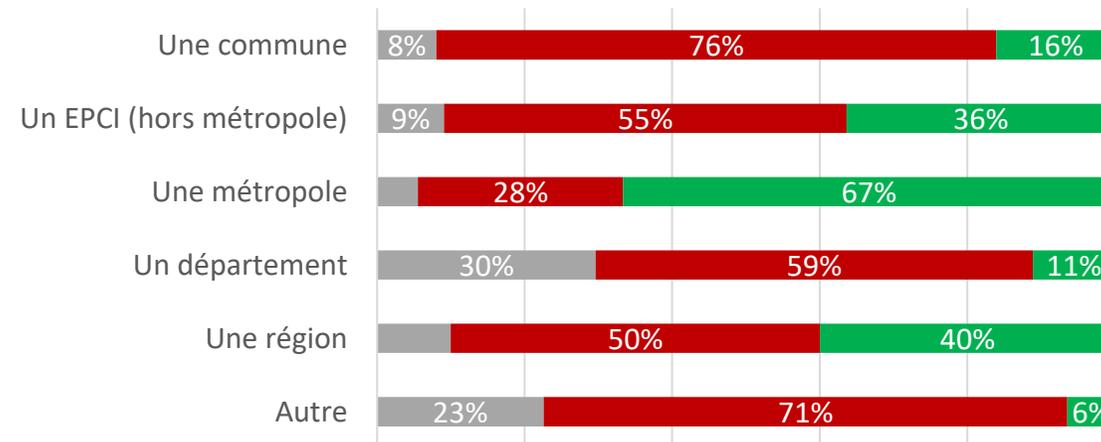
- Les directions citées comme étant les plus fortement impliquées dans la gestion des données sont les **services d'information géographique ou SIG (40%)** dont partent beaucoup d'initiatives data et les **directions informatiques (36% d'implication forte)**. Les **directions générales** sont considérées comme fortement impliquées dans **19%** des cas (et ponctuellement dans 30%).
- Divers autres métiers sont impliqués, notamment les archives (17% d'implication forte). Ont aussi été cités dans la rubrique « autres » : les métiers de la mobilité, de l'enseignement primaire et secondaire, notamment avec les cantines, ou encore l'urbanisme.

Dans votre collectivité, est-ce qu'un(e) élu(e) dispose d'une délégation qui intègre la gestion des données ?

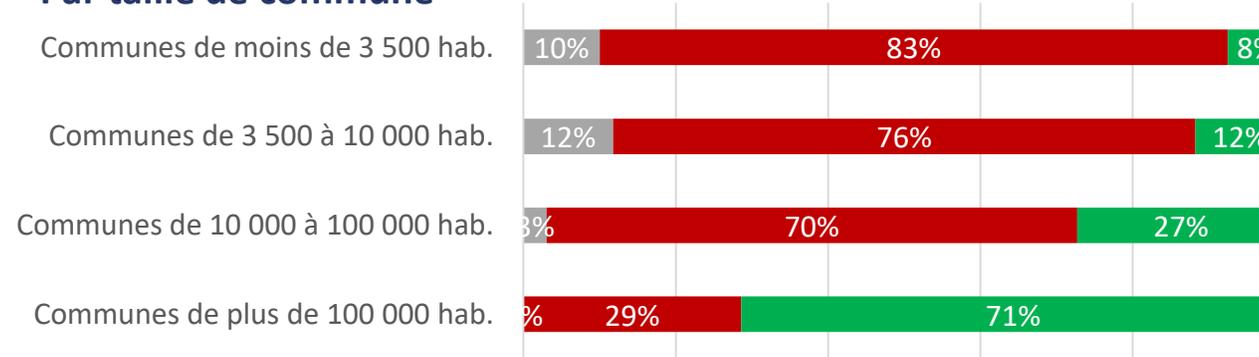
Toutes les collectivités



Par type de collectivité



Par taille de commune



Dans votre collectivité, est-ce qu'un(e) élu(e) dispose d'une délégation qui intègre la gestion des données ?

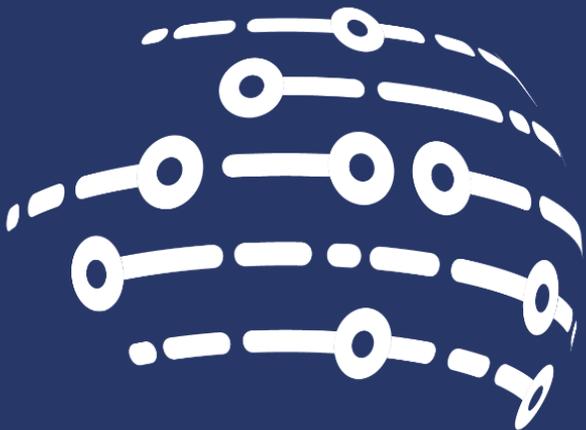
- Dans **23% des collectivités de l'échantillon** un ou une élu(e) dispose d'une délégation dont le périmètre intègre la data.
- Ce chiffre atteint **67%** dans les métropoles et **71%** dans les communes de plus de 100 000 habitants. Ici également **la prise en compte politique des enjeux liés à la gestion des données rime avec taille** (et donc maturité).
 - Pour approfondir ce point, voir **l'enquête spécifique de l'Observatoire Data Publica** sur les délégations des élu(e)s en charge du numérique dans les 100 plus grandes villes de France et les 100 plus grands EPCI. Etude publiée en juin 2021 et disponible sur <https://observatoire.data-publica.eu/>



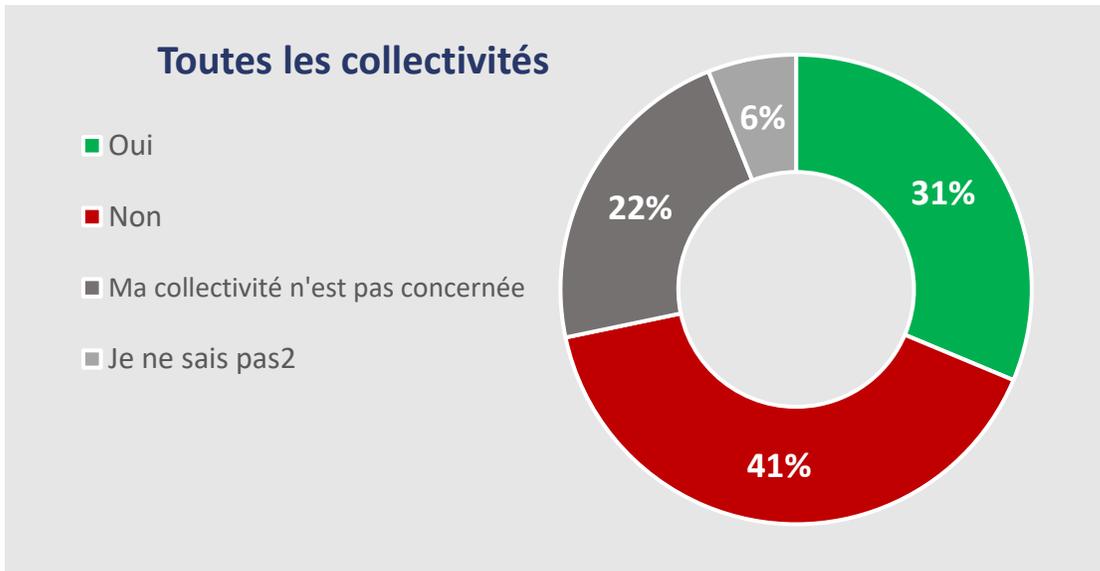
La transparence

« La loi pour une République numérique a introduit l'obligation d'open data pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, ainsi qu'une obligation de « transparence algorithmique » (l'obligation d'informer les usagers du recours à des traitements algorithmiques).

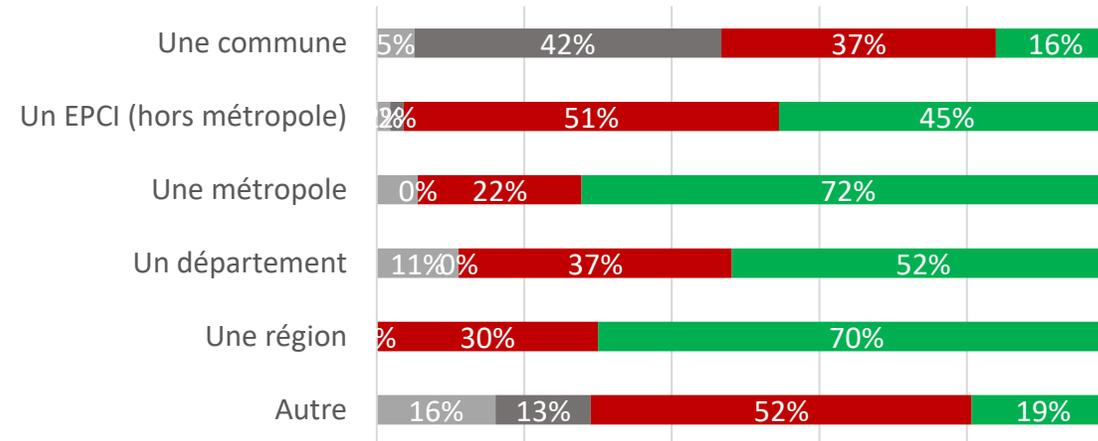
Plus largement, la transparence est parfois présentée comme la contrepartie obligatoire de la numérisation de l'action publique afin de maintenir la confiance des citoyens dans leurs services publics.»



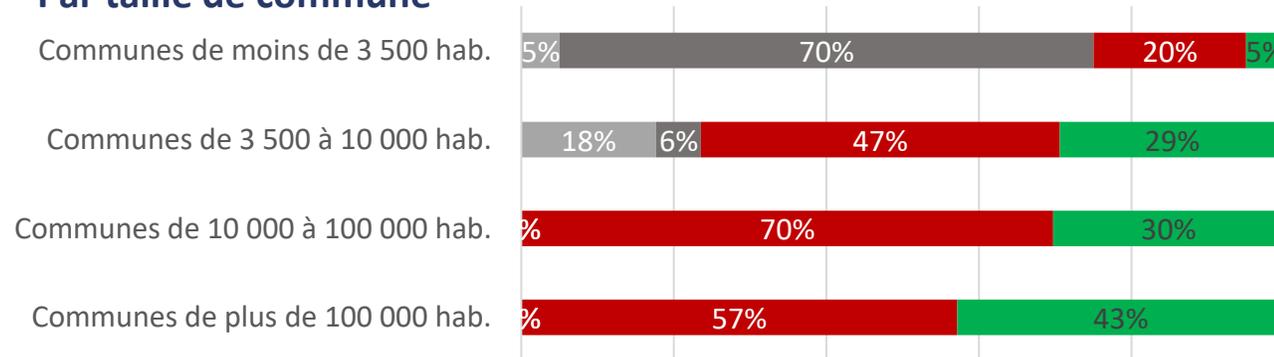
Pensez-vous que les services de votre collectivité sont bien informés des obligations d'open data applicables depuis 2018 à toutes les collectivités de plus de 3 500 hab ?



Par type de collectivité



Par taille de commune

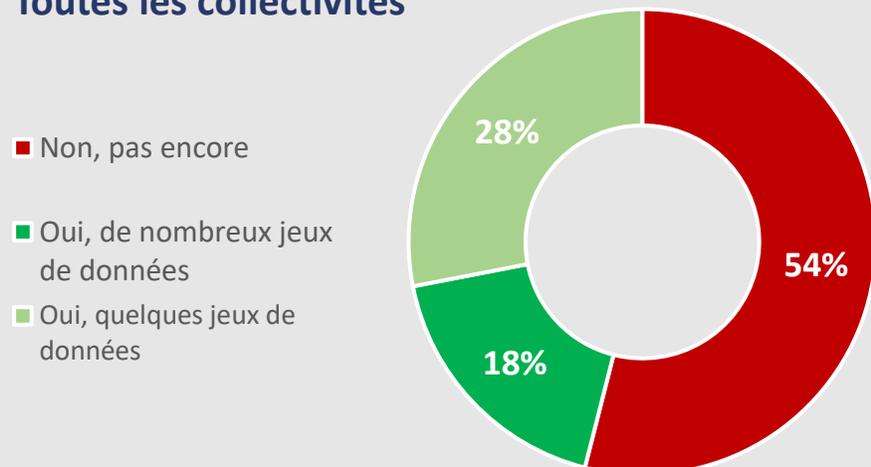


Pensez-vous que les services de votre collectivité sont bien informés des obligations d'open data applicables depuis 2018 à toutes les collectivités de plus de 3 500 hab ?

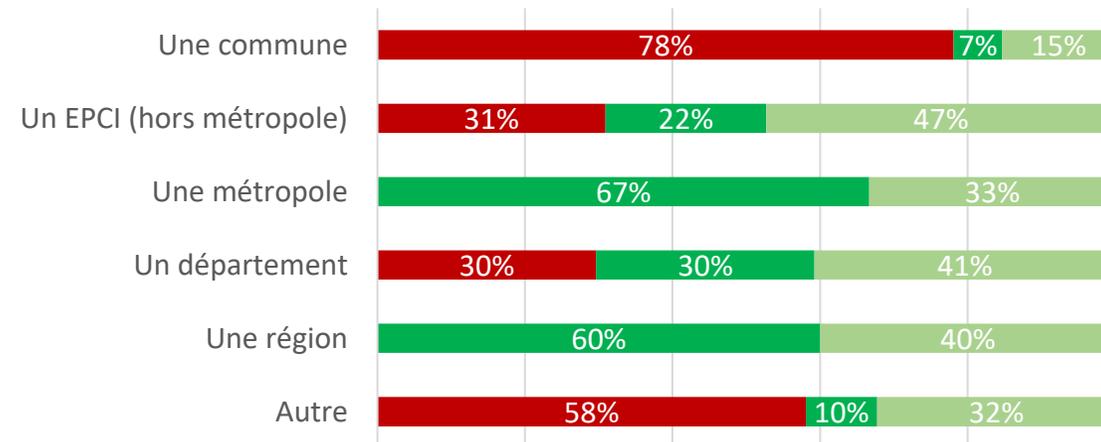
- La loi pour une République numérique date de 2016. **L'obligation légale d'ouverture des données « par défaut » s'applique** aux communes de plus de 3 500 habitants (et 50 agents ETP) **depuis octobre 2018**.
- 4 ans après l'entrée en vigueur de ces dispositions, seuls **les départements (52%), les régions (70%) et les métropoles (70%)** considèrent que **majoritairement** les services sont informés de cette obligation.
- Ce chiffre tombe à 16% pour les communes mais il est vrai que nombre d'entre-elles sont en dessous du seuil d'application de la loi.

Votre collectivité publie-t-elle des jeux de données en open data ?

Toutes les collectivités



Par type de collectivité



Par taille de commune



Pensez-vous que les services de votre collectivité sont bien informés des obligations d'open data applicables depuis 2018 à toutes les collectivités de plus de 3 500 hab ?

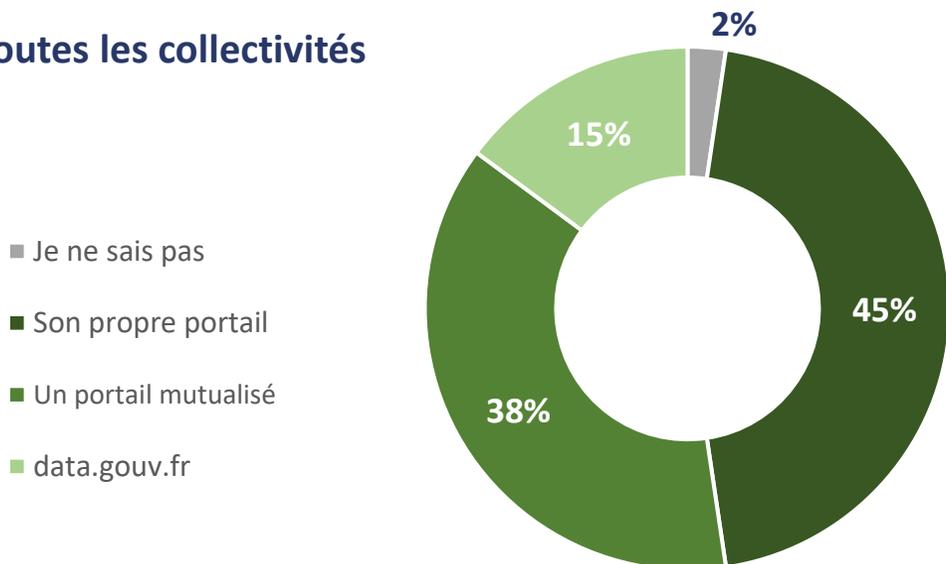
- **54% des collectivités de l'enquête reconnaissent ne publier aucune donnée en open data.** Plus de la moitié sont des collectivités de moins de 3 500 habitants, et donc ne sont soumises à aucune obligation légale. En revanche, parmi les communes répondantes de **plus de 100 000 habitants**, elles sont encore près de **30%** à ne publier aucune donnée, et ce chiffre monte à **42%** dans les communes **de 10 000 à 100 000 habitants**.
- Ces chiffres viennent conforter les analyses conduites depuis plusieurs années par l'association **Open Data France** et **l'Observatoire de l'open data**. Les derniers chiffres publiés en mars 2022 montrent que l'ouverture des données demeure principalement une affaire de grandes collectivités.
- **La totalité des régions métropolitaines et des métropoles, 71% des départements** et **59%** des communes et EPCI de plus de 100 000 habitants ont commencé à ouvrir leurs données. Les travaux de l'Observatoire de l'open data montrent en outre que ces chiffres doivent être nuancés. Il existe de grandes disparités entre certains portails de données très structurés et rassemblant plusieurs centaines de jeux de données, et des publications ponctuelles très symboliques. Selon l'Observatoire, **42% des collectivités n'ont publié qu'un ou deux jeux de données**. Dans deux tiers des cas, ce sont moins de dix jeux qui sont ouverts. Seules 8% des collectivités françaises ont publié plus de 100 jeux de données.



Pour aller plus loin :

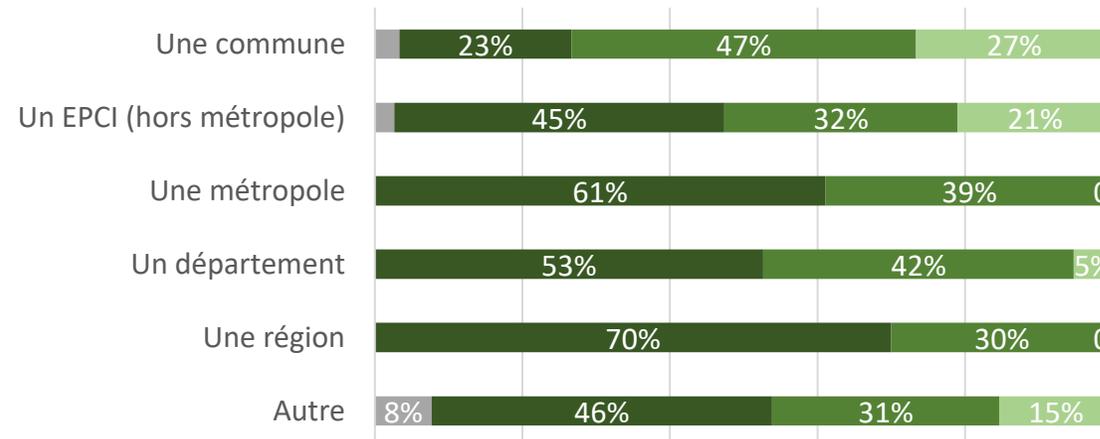
<https://www.observatoire-opendata.fr/>

Toutes les collectivités



- **45% des collectivités publient leurs données sur leur propre portail**, 38% sur un portail mutualisé et 15% utilisent le portail national data.gouv.fr. On notera que ces solutions ne sont pas toujours exclusives les unes des autres en raison des flux mis en place et de la généralisation des modèles de « sous-domaines ».
- Sur les solutions choisies et les modes de gestion des portails, plus de détails sur : <https://www.observatoire-opensdata.fr/>

Par type de collectivité

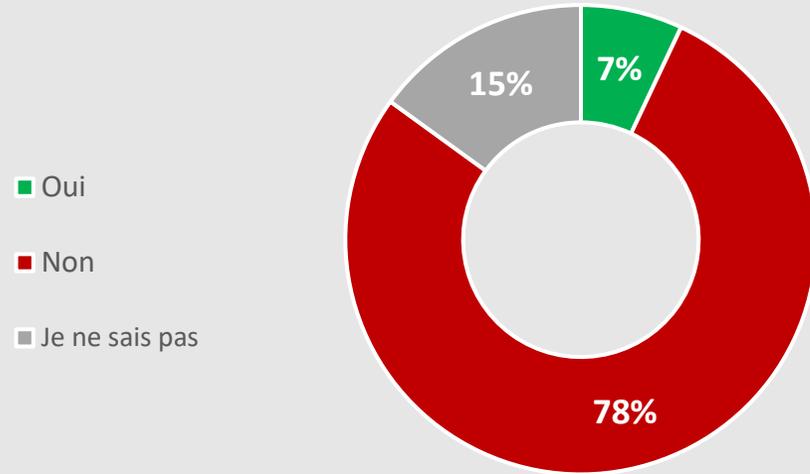


Par taille de commune

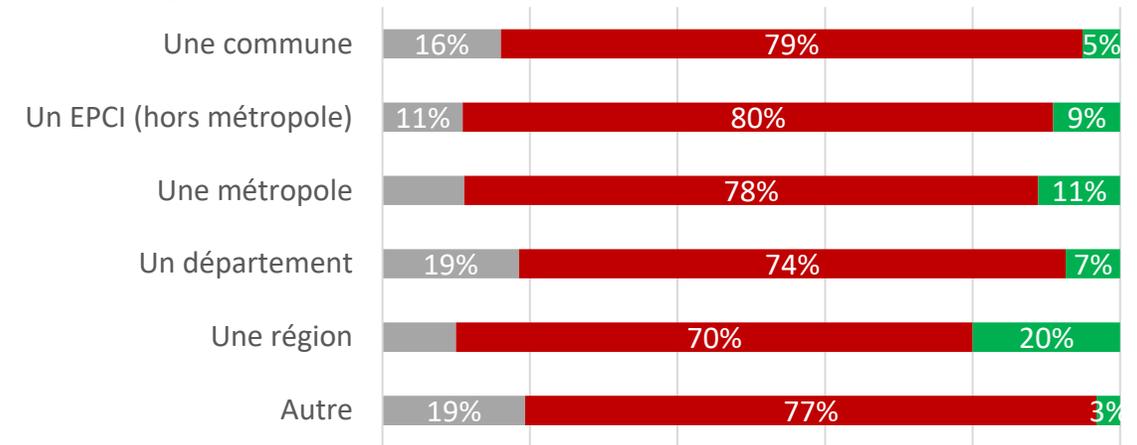


Pensez-vous que les services de votre collectivité sont bien informés de l'obligation légale de transparence algorithmique ?

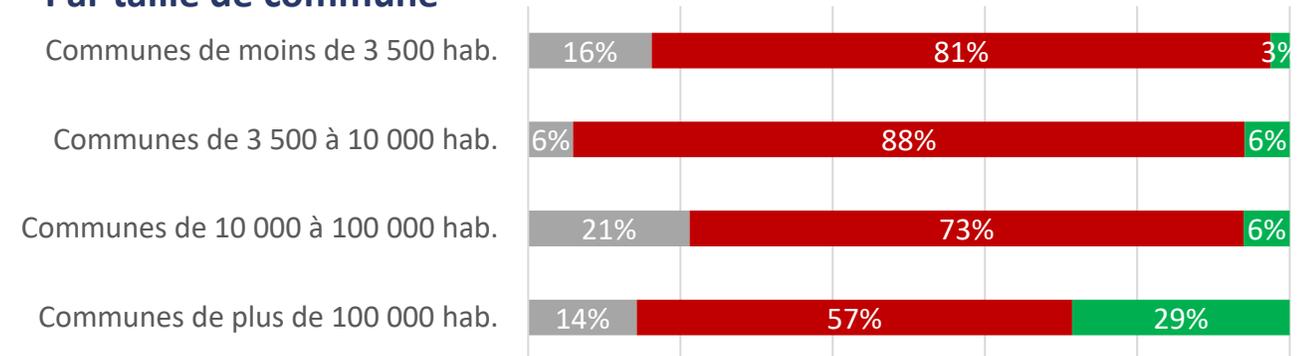
Toutes les collectivités



Par type de collectivité

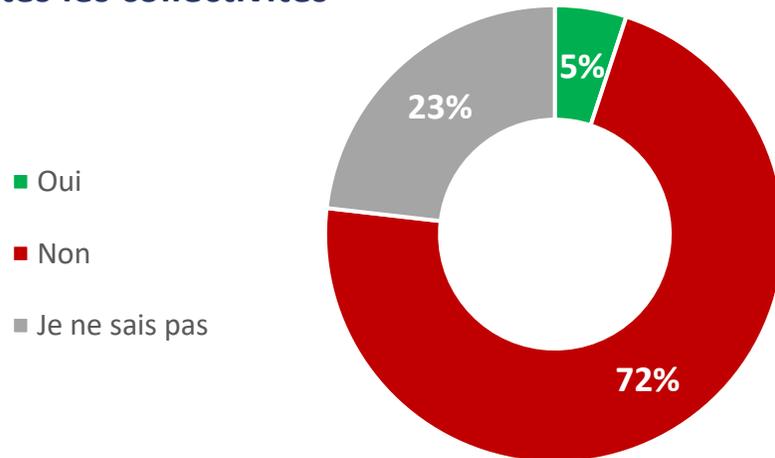


Par taille de commune

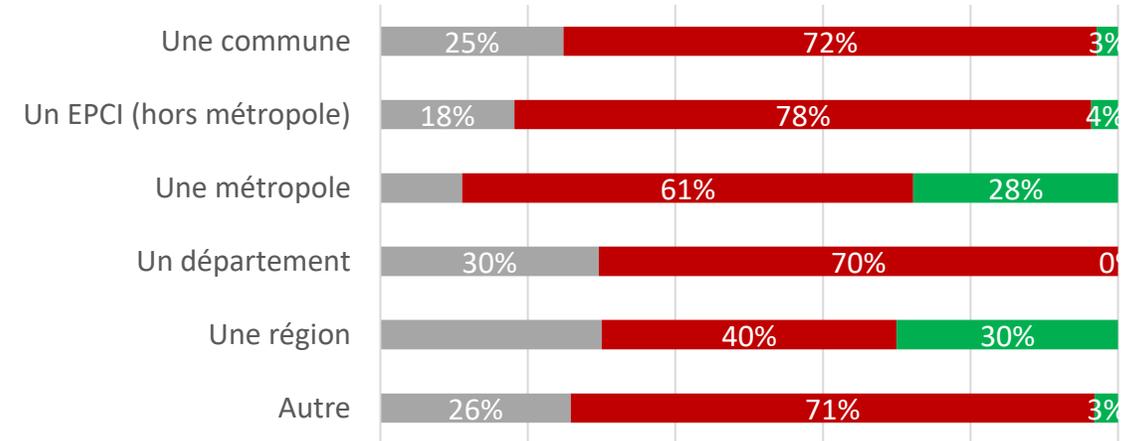


Votre collectivité a-t-elle conduit des actions pour mettre en œuvre les obligations de transparence algorithmique ?

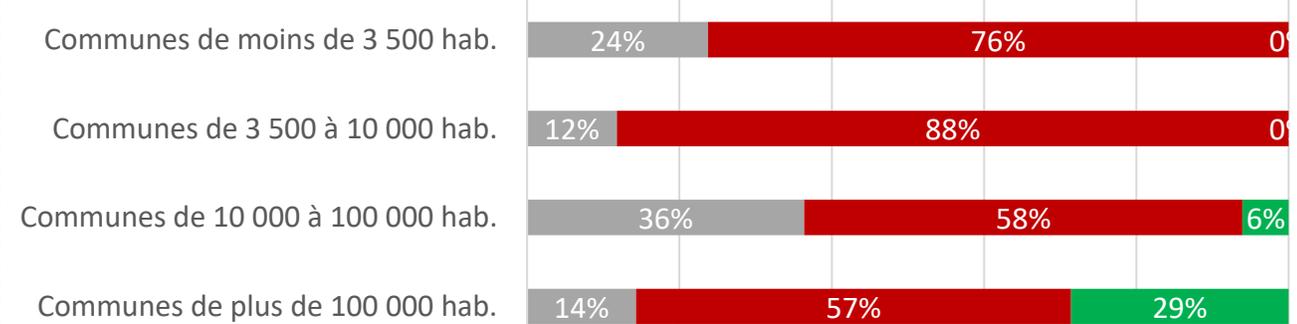
Toutes les collectivités



Par type de collectivité



Par taille de commune



- Seuls **7% des collectivités** pensent que l'obligation légale de « transparence algorithmique » est **bien connue** de leurs services. C'est au niveau des communes de plus de 100 000 habitants (pour **29%** d'entre elles) et des régions (pour **20%**) que les services sont le mieux informés.
- Et **seulement 6% des collectivités ont initié des actions** pour mettre en œuvre ces obligations. Ce sont des métropoles, des régions et des communes de plus de 100 000 habitants.
- C'est **peu au regard de obligations légales**. Par les effets combinés de la loi pour une République numérique et du RGPD, des obligations strictes de transparence sur le recours aux algorithmes ont été intégrées au **Code des relations entre le public et l'administration**. Depuis le 1er juillet 2020, le non respect de ces obligations peut conduire à la **nullité des décisions publiques**.

➔ ANALYSE QUALITATIVE

13 collectivités ont adressé à l'Observatoire Data Publica des éléments relatifs à la manière dont la transparence algorithmique est traitée.

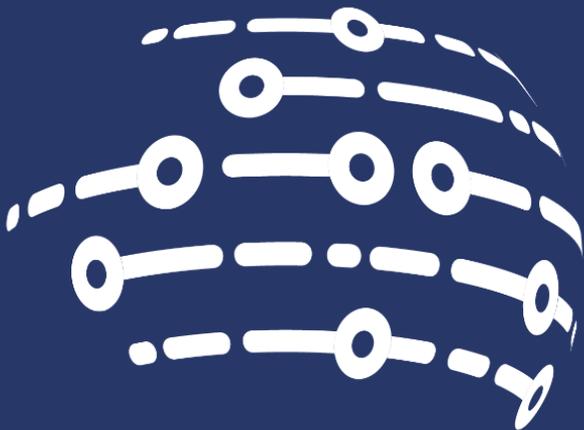
Les initiatives recensées dans l'enquête prennent plusieurs formes :

- ✓ Des actions de sensibilisations, d'information et d'échange avec les services concernés
- ✓ Des expérimentations
- ✓ Et dans de très rares cas, la publication de premiers registres de traitements algorithmiques ou du code et des modèles de calcul de quelques algorithmes.

Parmi les initiatives connues en la matière, citons **Antibes-Juan-les-Pins** (<https://www.antibes-juanlespins.com/administration/acces-aux-documents-administratifs>) et **Nantes Métropole** (https://data.nantesmetropole.fr/pages/algorithmes_nantes_metropole/)

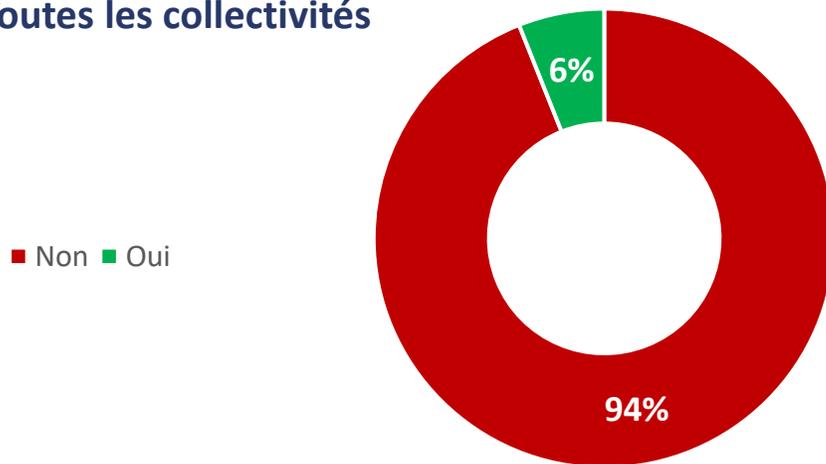
L'éthique des données

« Certaines collectivités pionnières vont au-delà des obligations légales, par exemple en adoptant une charte éthique. Les chartes définissent des principes et fixent des limites à l'utilisation des données. Elles peuvent être strictement internes ou signées par la collectivité et ses partenaires. »

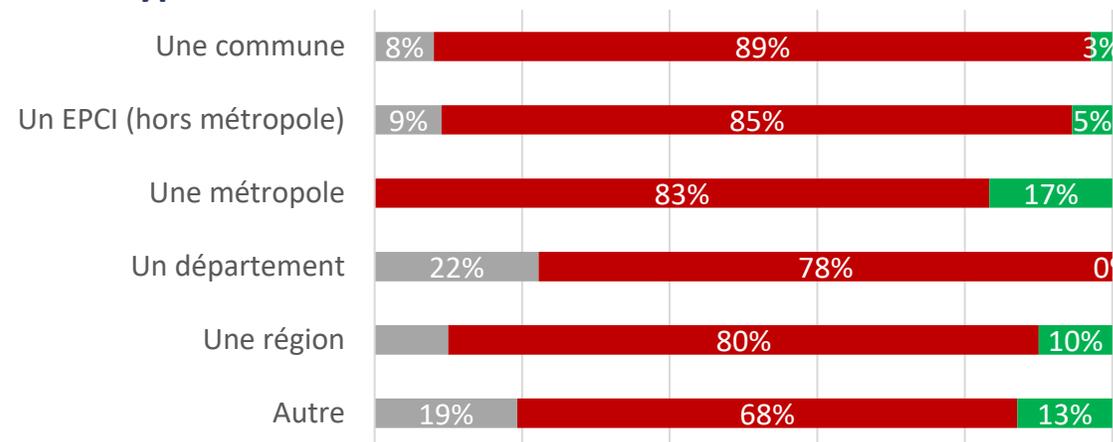


Votre collectivité a-t-elle élaboré une charte éthique de la donnée ?

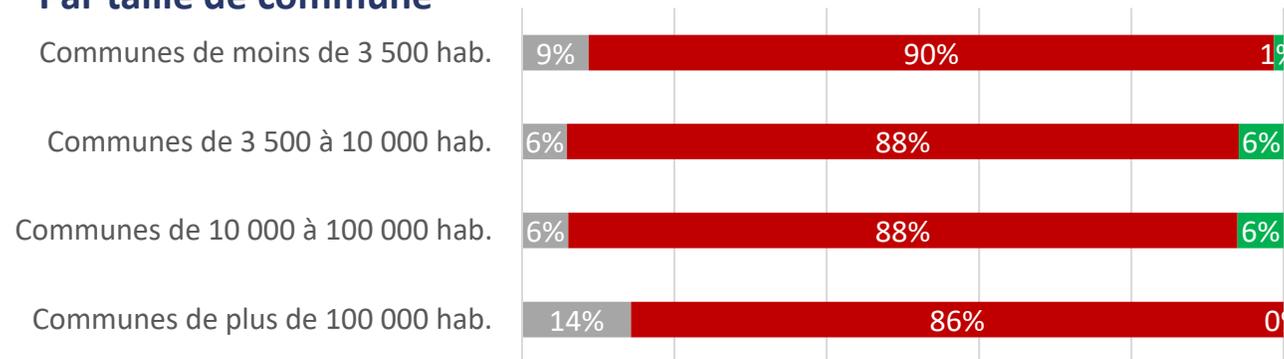
Toutes les collectivités



Par type de collectivité



Par taille de commune



Votre collectivité envisage-t-elle d'adopter une telle charte ?

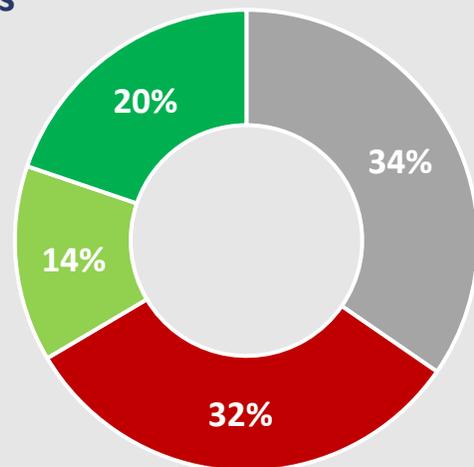
Toutes les collectivités

■ Je ne sais pas

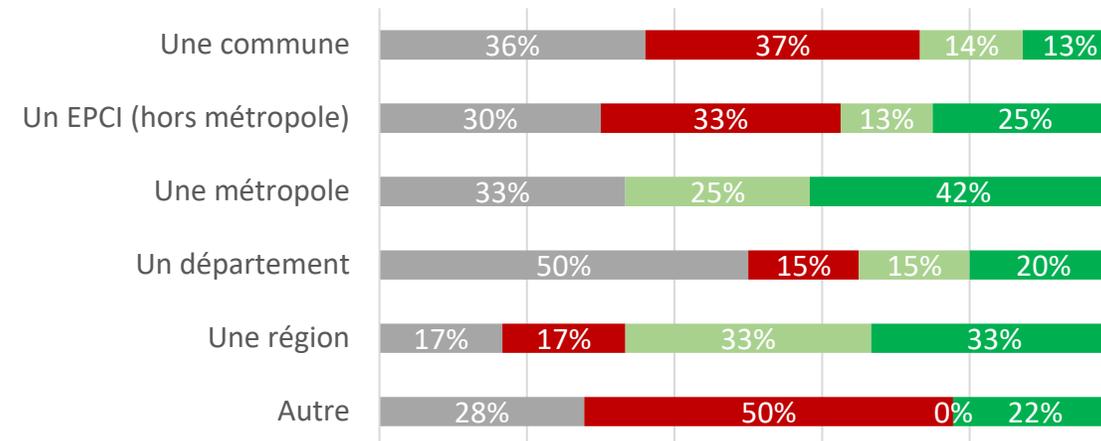
■ Non

■ Oui, à partir du modèle d'une autre collectivité

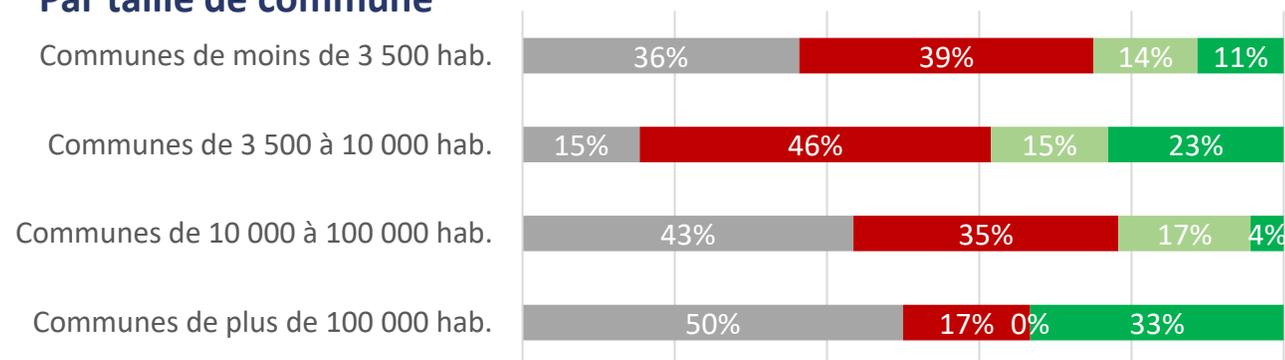
■ Oui, sa propre charte



Par type de collectivité



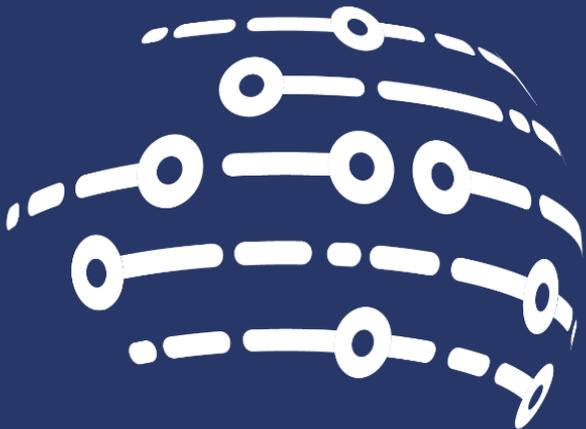
Par taille de commune



- Seules **6% des collectivités** ont mis en place une **charte éthique** de la donnée.
- Mais **34% des collectivités envisagent d'en adopter une**, qu'elles élaboreront elles-mêmes ou déclineront à partir d'un modèle existant.
- Parmi ces dernières, les métropoles arrivent en tête (**67%** expriment le souhait d'adopter une telle charte) suivies par les régions (**66%**).

L'intelligence artificielle

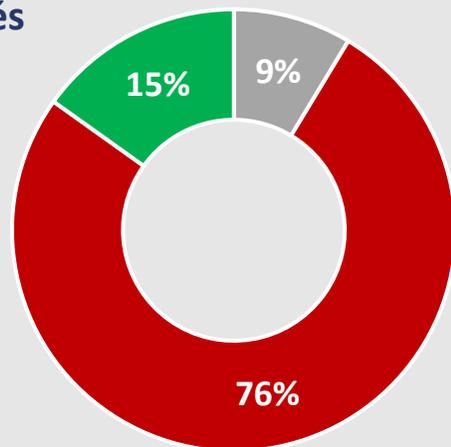
« L'intelligence artificielle offre de nouvelles possibilités d'analyse des données. Il est communément admis que « l'intelligence artificielle imite l'intelligence humaine pour effectuer des tâches, en réussissant notamment à améliorer par elle-même ses performances ». Le recours à l'intelligence artificielle aura sans doute un impact sur la gestion de nombreuses politiques publiques. Mais ce recours est aussi un sujet de préoccupation important, notamment en matière de confiance citoyenne et de respect des valeurs démocratiques ».



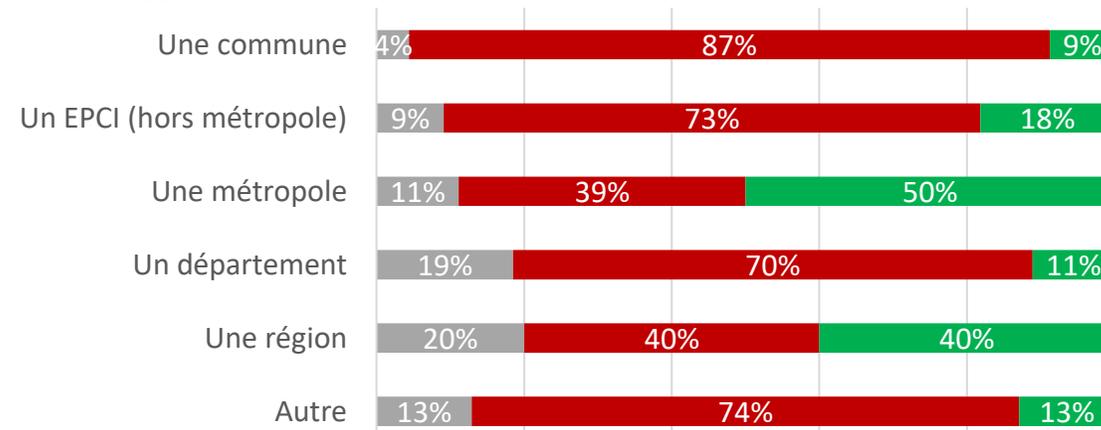
Votre collectivité a-t-elle déjà mis en place des expérimentations ayant recours à l'intelligence artificielle ?

Toutes les collectivités

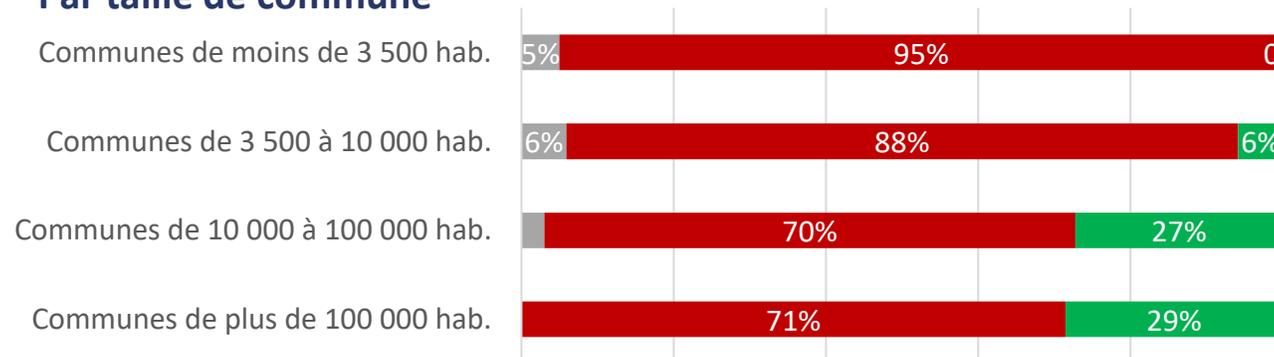
- Je ne sais pas
- Non
- Oui



Par type de collectivité



Par taille de commune



Votre collectivité a-t-elle déjà mis en place des expérimentations ayant recours à l'intelligence artificielle ?

- Le recours à des **techniques d'intelligence artificielle** dans le cadre d'expérimentations, est relativement faible (**15%**).
- Sans surprise, l'effet taille joue ici beaucoup : **50% des métropoles** et **40 % des régions** ont expérimenté le recours à l'IA. Ce chiffre est aussi relativement élevé dans les communes : il atteint 27% dans les communes entre 10 et 10 000 habitants et 29% dans les communes de plus de 100 000 habitants.
- Mais l'analyse qualitative conduit à nuancer ces chiffres.

➔ ANALYSE QUALITATIVE

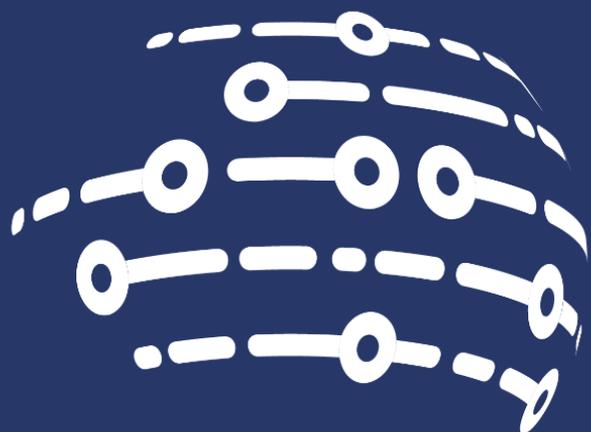
40 collectivités ont adressé à l'Observatoire Data Publica des éléments descriptifs des expérimentations ayant recours à l'IA. L'analyse de ces éléments met en avant plusieurs techniques d'intelligence artificielles : reconnaissance d'images ou de vidéos, reconnaissance du langage, élaboration de modèles prédictifs...

Ainsi par exemple, ont été transmis des éléments descriptifs de projets pour :

- ✓ La construction d'outils liés à l'aménagement des voiries et chaussées, des cours d'eau, l'occupation des sols...
- ✓ La gestion de la mobilité : comptage des flux, stationnement, gestion des feux, gestion de parc automobile, accidentologie...
- ✓ Plusieurs projets autour de la gestion des déchets ou de la propreté de l'espace public
- ✓ Des expériences en lien avec la transition écologique (îlots de chaleur...)
- ✓ Des travaux portant sur la restauration collective et la réduction du gaspillage alimentaire
- ✓ Ou encore l'emploi et la formation, la santé...

La plupart de ces projets sont à l'état de prototypes embryonnaires, mobilisant peu de données. En outre, un nombre significatif de projets, notamment des chatbots, font appel à des algorithmes et à des arborescences logiques sophistiquées, sans qu'il soit pour autant bien établi qu'il s'agisse d'intelligence artificielle.

Les enjeux techniques de la gestion des données

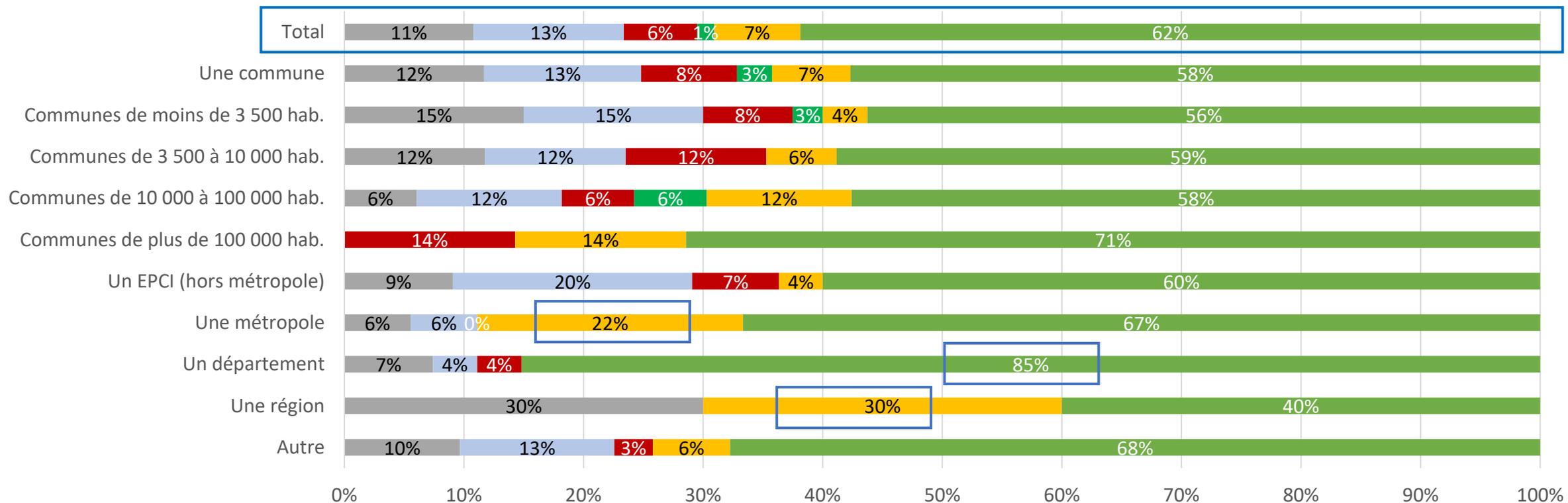


« La collecte, le stockage et le traitement des données obligent parfois les collectivités à choisir de nouvelles solutions techniques et à changer la manière dont le système d'information est organisé ».

Aujourd'hui, les données de votre collectivité sont majoritairement hébergées :

Par type de collectivité

- Je ne sais pas
- Dans un cloud certifié SecNum (cloud de confiance certifié par l'Etat)
- Dans un data center public local
- Chez des éditeurs de logiciels (SaaS)
- Dans un cloud non certifié SecNum
- Sur des serveurs internes



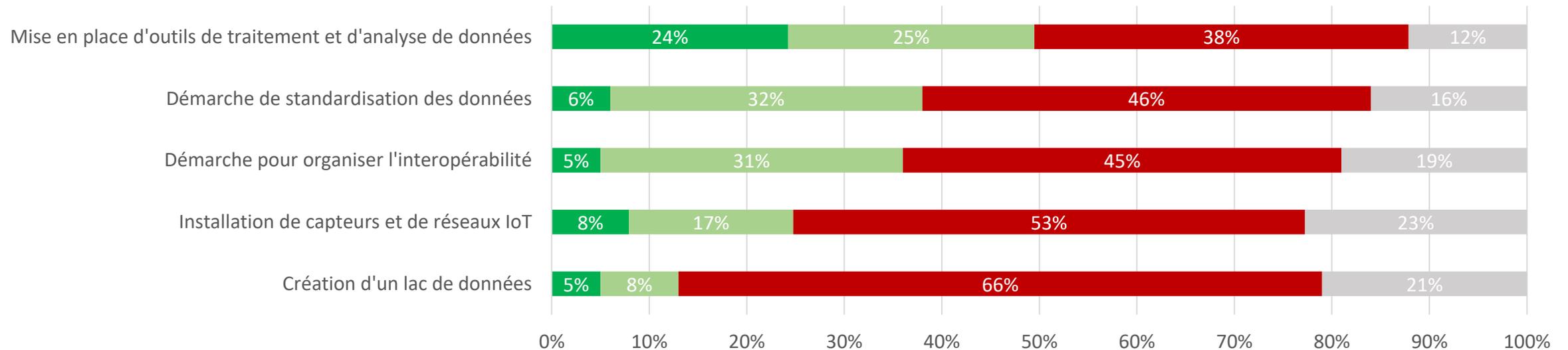
Aujourd'hui, les données de votre collectivité sont majoritairement hébergées :

- A l'opposé de quelques discours ambiants sur le recours au cloud, **une très grande majorité de collectivités privilégie l'hébergement sur des serveurs internes**. C'est le cas pour **85% des départements, 58% des communes (et 71% des communes de plus de 100 000 habitants) et 67% des métropoles**. Ce choix est aussi celui de collectivités plus petites dans des proportions très proches : **56% des communes de moins de 3 500 habitants**.
- L'hébergement dans un « cloud » sécurisé (labellisé **SecNum** par l'État) est une option identifiée mais rarement privilégiée, sauf par **quelques grandes communes (14%) et métropoles (7%)**.
- Seules les **régions** se distinguent : elles recourent à **40% à un serveur interne et à 30% à des datacenters publics locaux (30 %)**.
- L'hébergement des données à distance via le recours à des logiciels en **Saas** représente le **2^{ème} mode d'hébergement** le plus utilisé (13%).

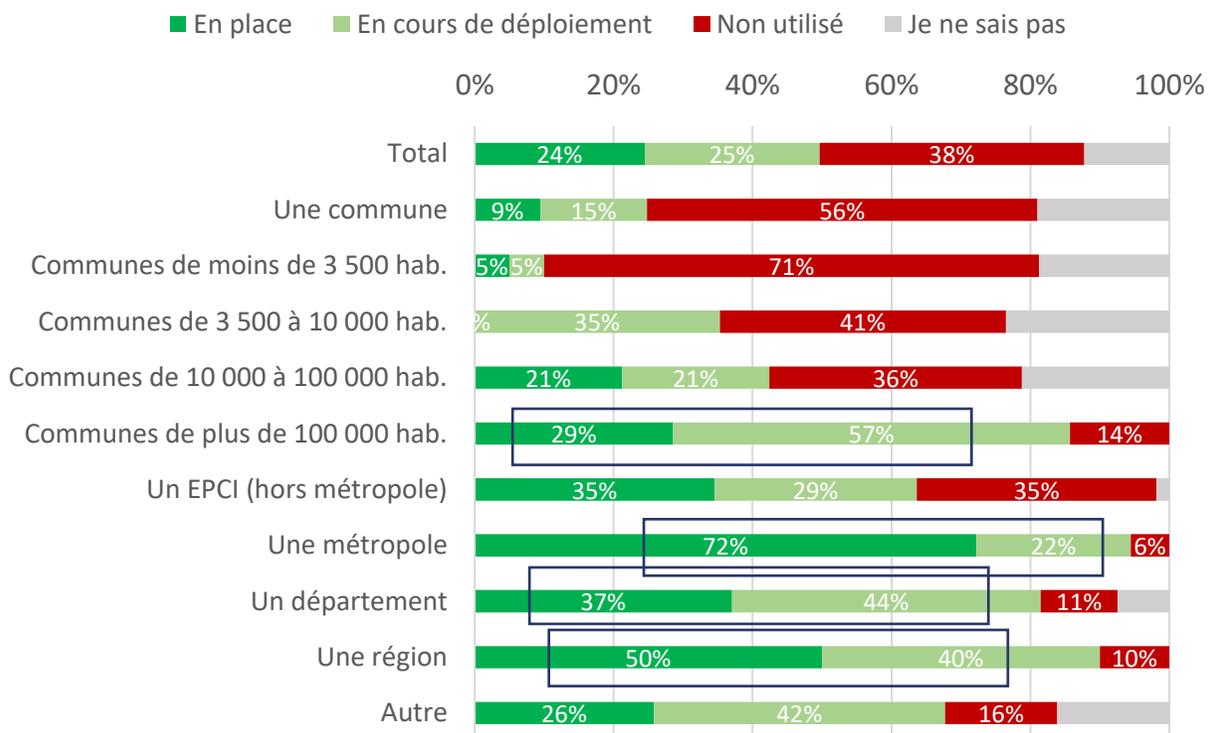
Pour chacun des sujets ci-dessous, savez-vous où en est votre collectivité ?

Toutes les collectivités

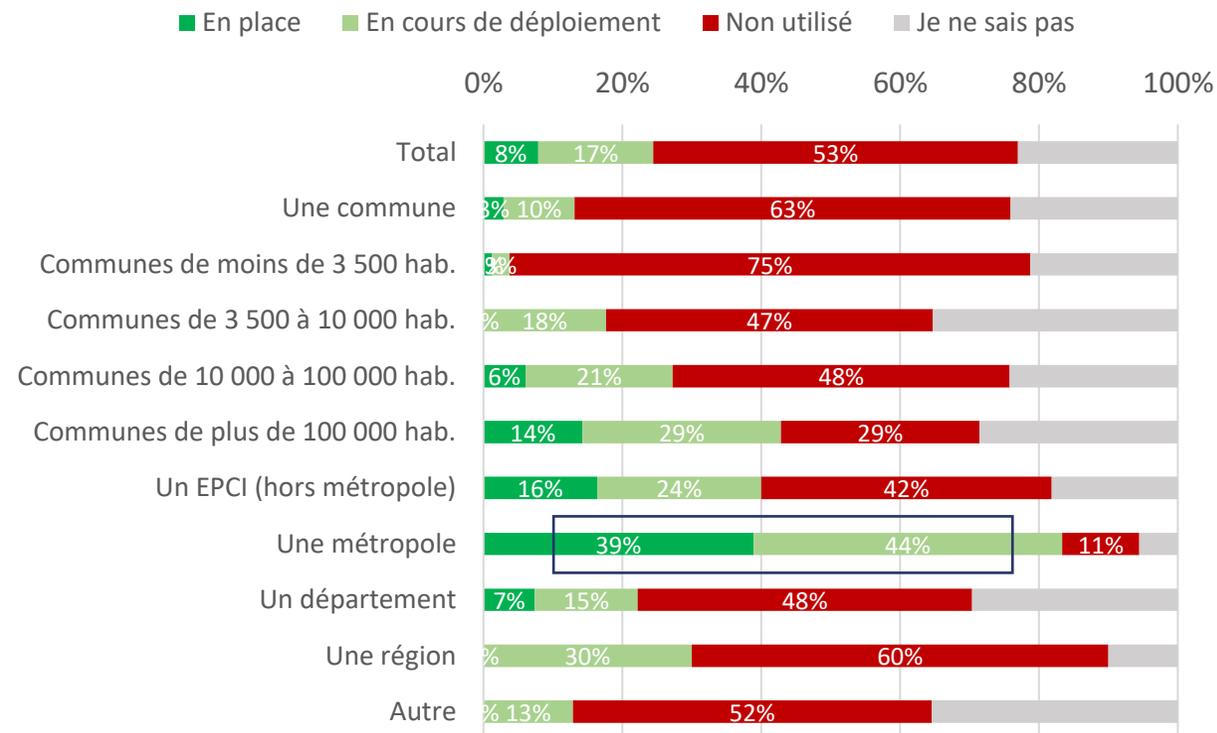
■ En place ■ En cours de déploiement ■ Non utilisé ■ Je ne sais pas



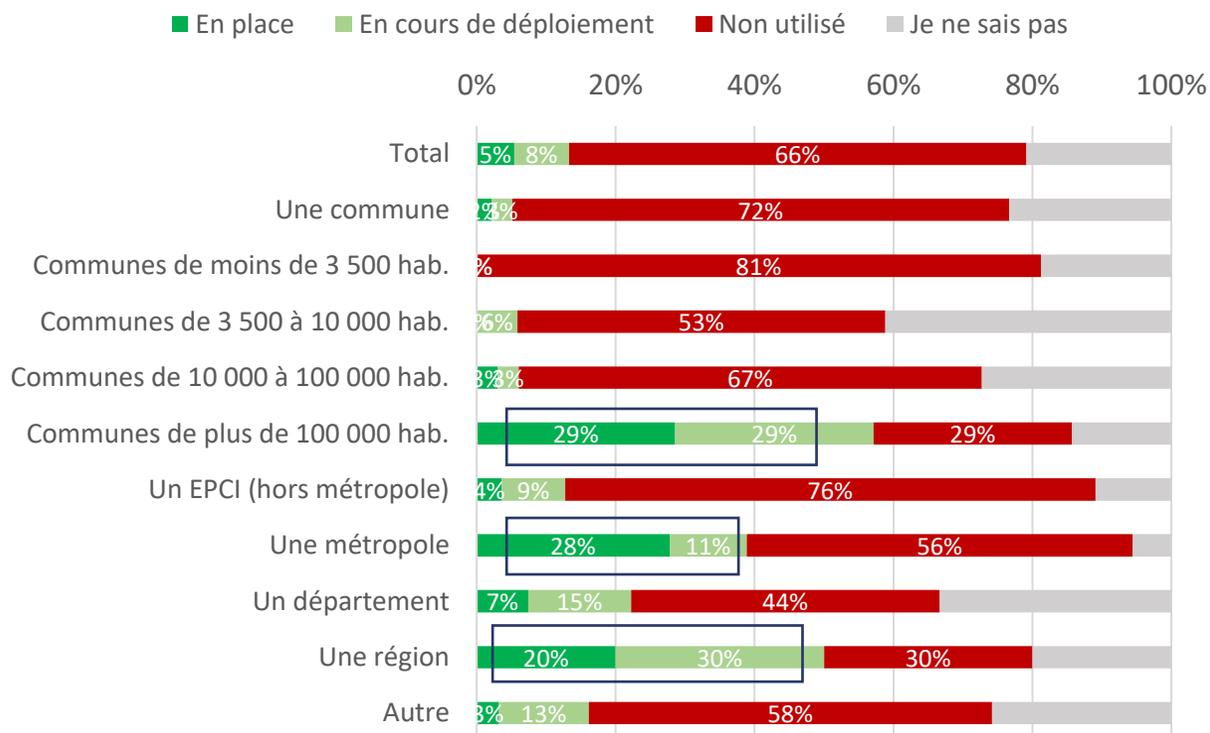
Mise en place d'outils de traitement et d'analyse de données



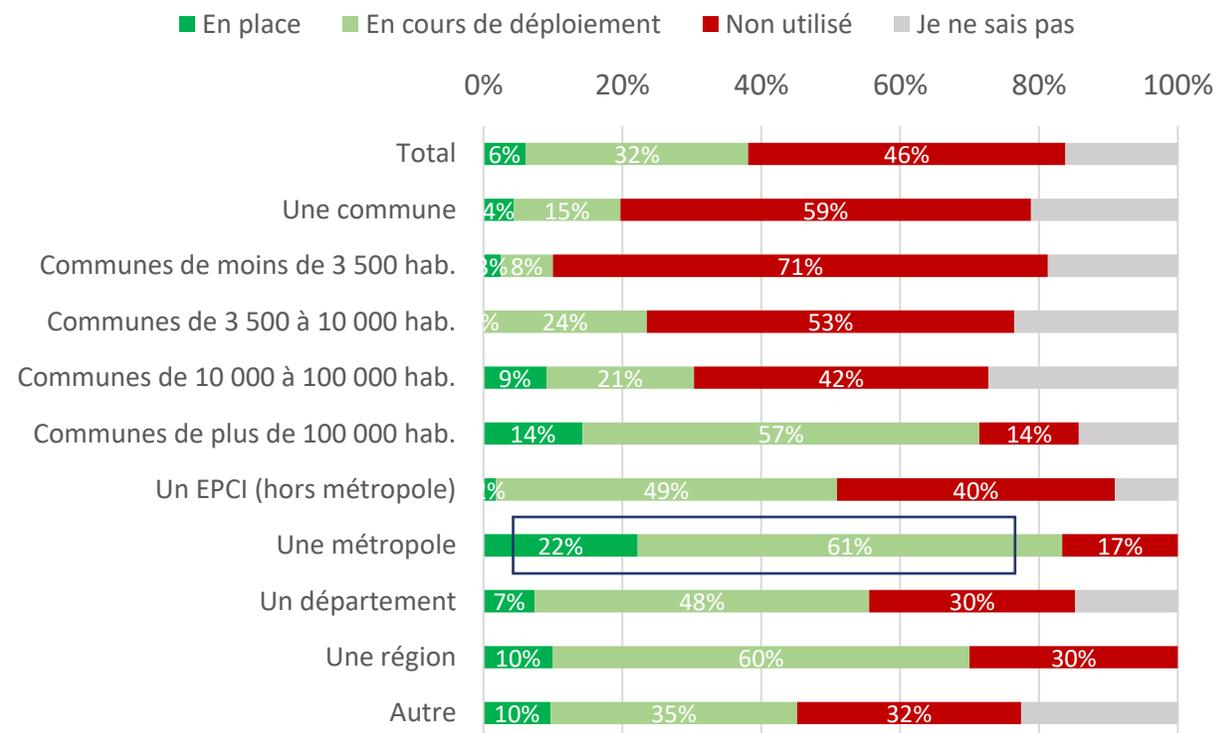
Installation de capteurs et de réseaux IoT



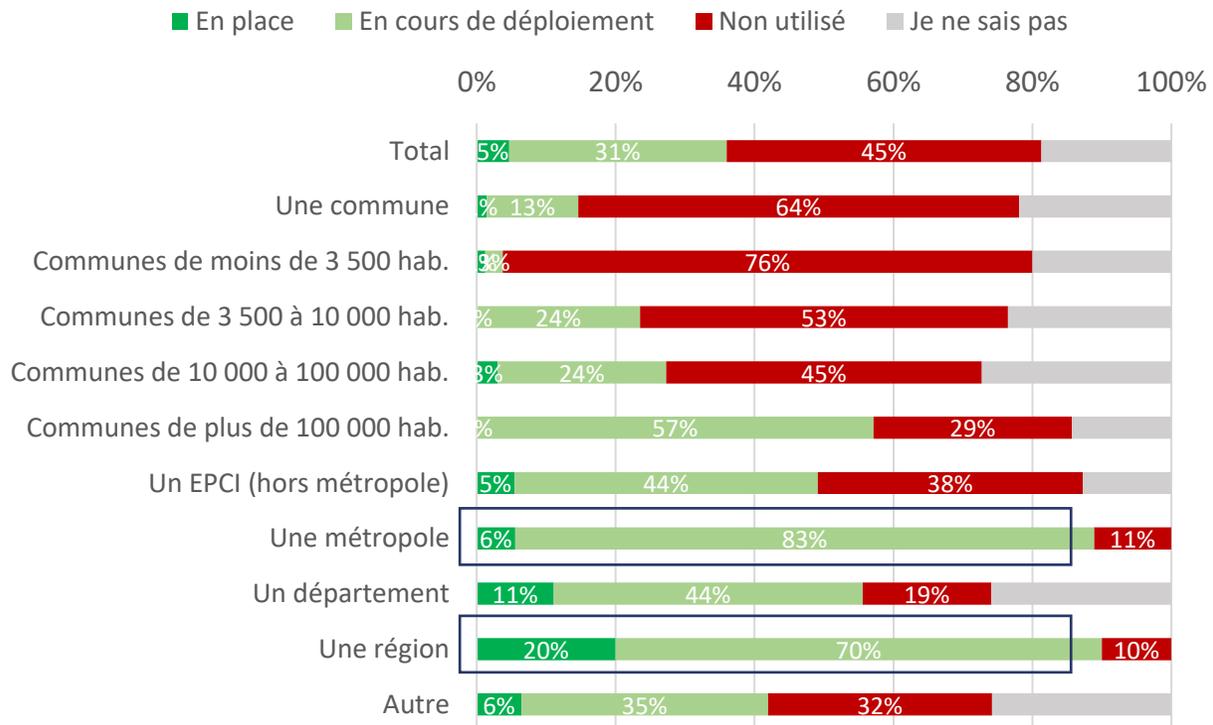
Création d'un lac de données



Démarche de standardisation des données



Démarche pour organiser l'interopérabilité

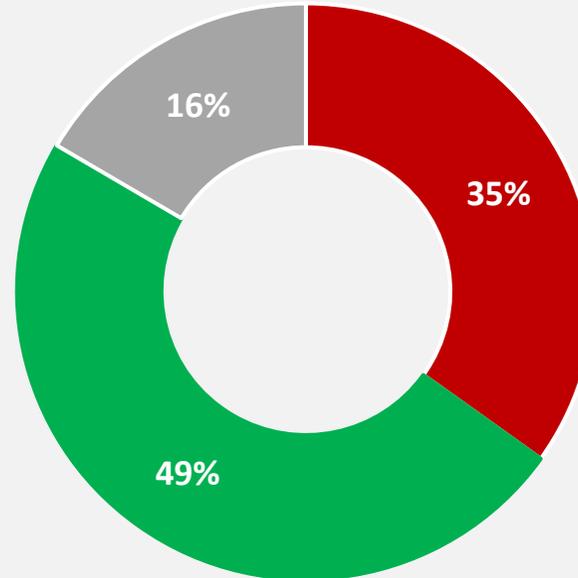


Pour chacun des sujets ci-dessous, savez-vous où en est votre collectivité ?

- Des outils **de traitement et d'analyse de données** sont en place ou en cours de déploiement dans **49%** des collectivités, et très massivement dans les métropoles (**94%**), les régions (**90%**), les villes de plus de 100 000 habitants (**86%**) les départements (**81%**). Seules les **communes de moins de 3500 habitants** sont **très en retrait** avec **10%** de recours à ces outils.
- Les sujets de la **standardisation des données** et de **l'interopérabilité** sont pris en compte par **moins de 40%** des collectivités interrogées parmi lesquelles figurent essentiellement les **métropoles** (respectivement **83%** et **89%**) et les **régions** (respectivement **70%** et **90%**). Ceci s'explique à la fois par une plus forte maturité sur la data, la nature des compétences et les modes d'exploitation, et un besoin accru de proposer des systèmes qui puissent dialoguer avec des outils infra ou extra territoriaux.
- La mise en place de **capteurs et de réseaux IOT** concerne **25% des collectivités** interrogées. Ce chantier est **fortement mis en avant par les métropoles** : **85%** d'entre elles en déploient, essentiellement dans leurs démarches de territoire intelligent.
- L'installation d'un **lac de données** est une solution peu identifiée. Elle concerne **13 % des collectivités** parmi lesquelles on compte principalement les communes de plus de 100 000 hab (**58 %**).

Toutes les collectivités

- Choisit le logiciel qu'elle estime le meilleur quel que soit son origine
- Fait le choix de logiciels français ou européens à chaque fois que c'est possible
- Je ne sais pas

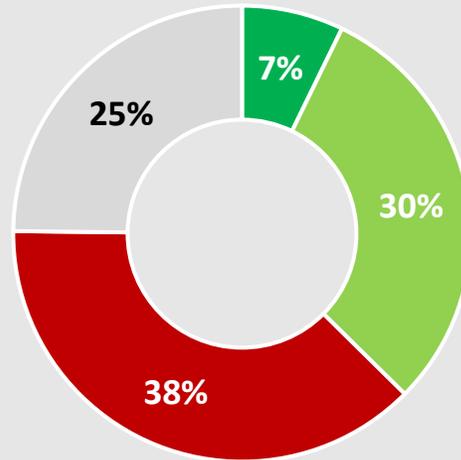


- 49% des collectivités privilégient, lorsque c'est possible, des logiciels français ou européens.
- Cette tendance est comparable quelle que soit la strate administrative concernée, ce qui tend à montrer que les préoccupations liées à la souveraineté numérique sont présentes à tous les niveaux.

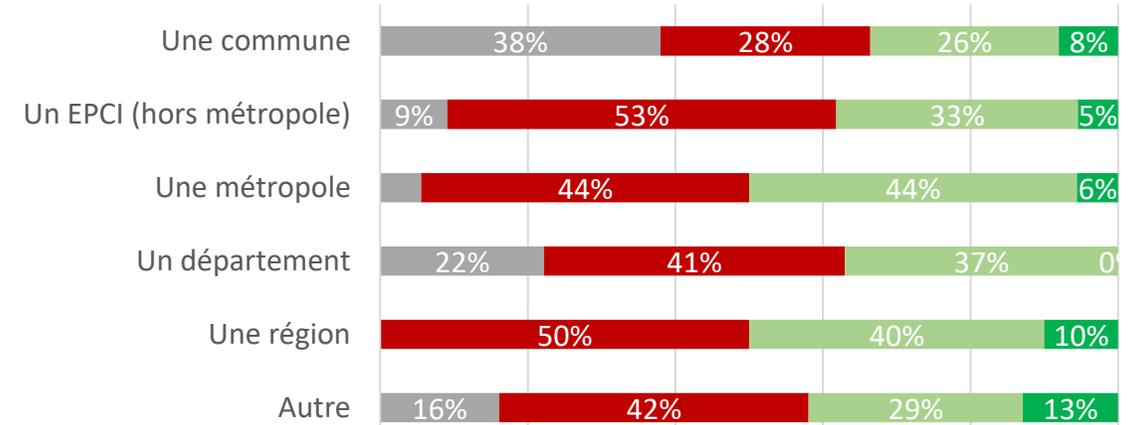
Lorsqu'une alternative open source est identifiée :

Toutes les collectivités

- La collectivité privilégie systématiquement l'open source
- La collectivité choisit parfois l'open source
- La collectivité choisit le logiciel qu'elle estime le meilleur, l'open source n'est pas un critère de choix
- Je ne sais pas

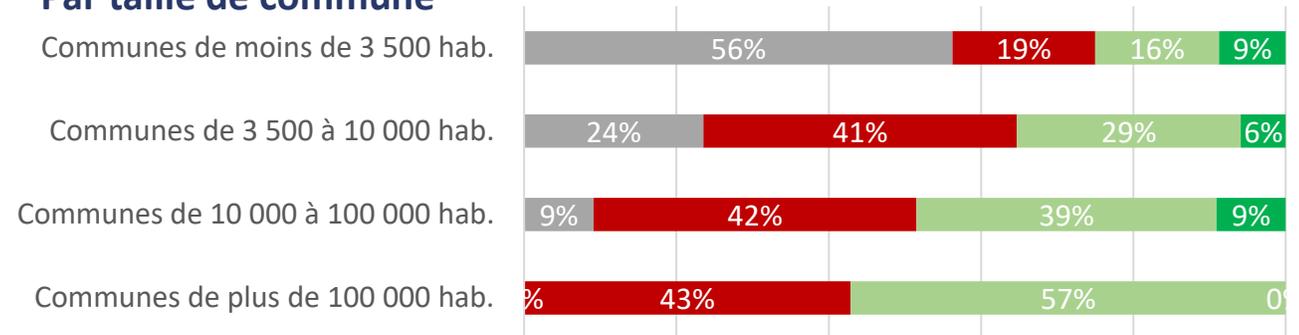


Par type de collectivité

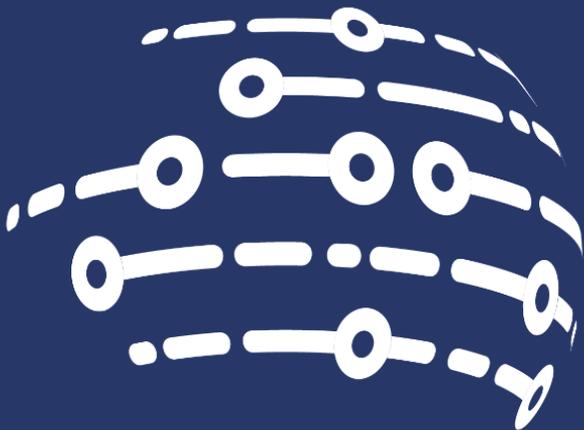


- Le choix systématique de l'open source n'est fait que par **7%** des collectivités. Il peut être **ponctuel** (dans **30% des cas**) mais dans **38%** des cas, la collectivité n'en fait **pas un critère de sélection**.
- Ce choix est toutefois retenu à **57%** dans les communes de plus de 100 000 habitants et à **50%** dans les régions et les métropoles.

Par taille de commune



La cybersécurité

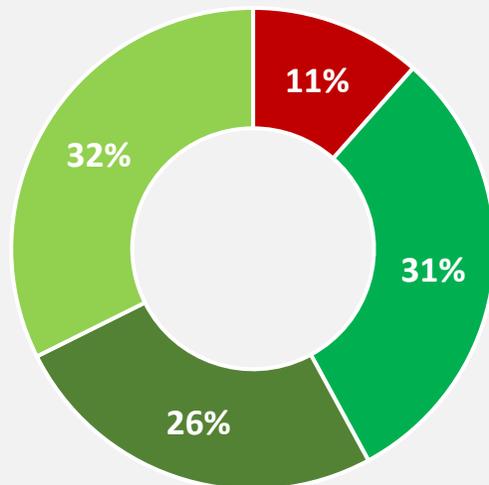


« Comme toutes les organisations, les collectivités territoriales sont concernées par les enjeux de sécurité des systèmes d'information. Depuis 2 ou 3 ans, celles qui ont été la cible d'attaques spécifiques, pouvant totalement bloquer leurs services, rapportent des pertes financières, une perte de temps et une perte de confiance de leurs administrés ».

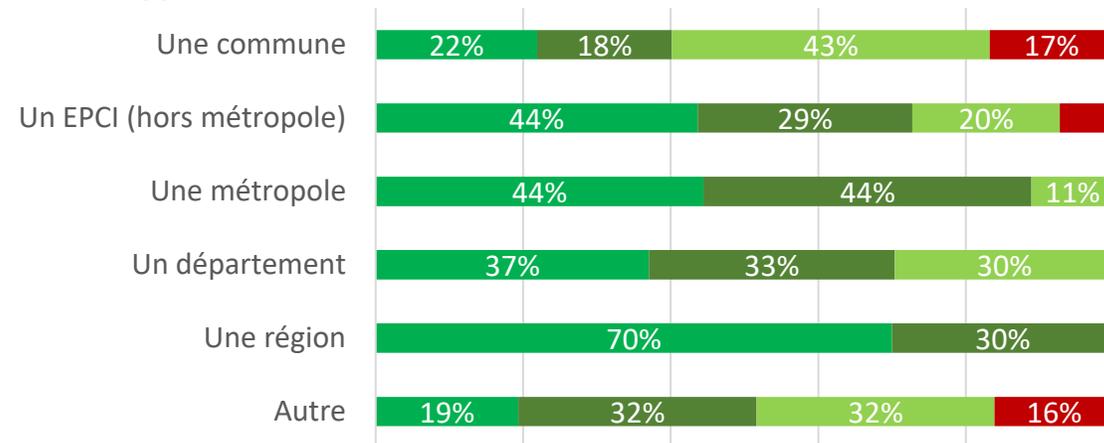
Pensez-vous que votre collectivité est exposée à des attaques cyber ?

Toutes les collectivités

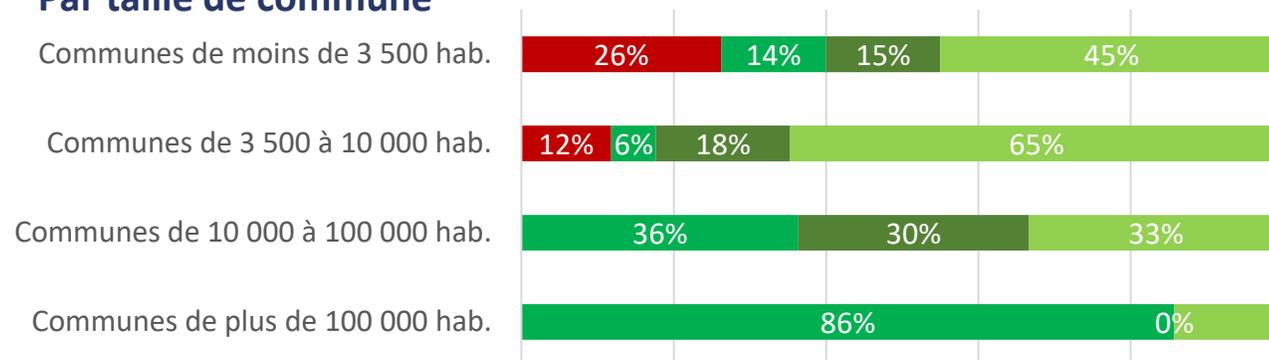
- Non, probablement pas
- Oui, de façon continue
- Oui, de façon fréquente
- Oui, de temps en temps



Par type de collectivité



Par taille de commune



Pensez-vous que votre collectivité est exposée à des attaques cyber ?

- **89% des collectivités s'estiment exposées à des risques cyber et 57% estiment que cette exposition est continue ou fréquente.** On notera que seules les petites communes relativisent ce risque : 26% des communes de moins de 3 500 habitants estiment ne pas être exposées. A l'inverse : 100% des régions, des départements, des métropoles et des communes de plus de 10 000 habitants ont pris conscience du danger.
- **Ces chiffres progressent très rapidement.** Une étude réalisée pour le compte de la FNCCR en avril 2021 montrait que 56% des collectivités de plus de 100 000 habitants s'estimaient fréquemment ciblées. Elles sont 86% en 2022.

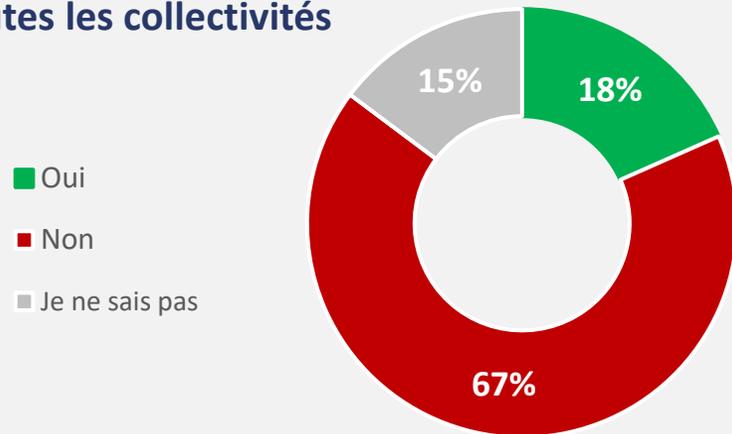


Pour aller plus loin :

<https://www.fnccr.asso.fr/article/la-fnccr-publie-une-etude-a-lattention-des-collectivites/>

Votre collectivité a-t-elle déjà dû faire face à une cyberattaque importante ?

Toutes les collectivités

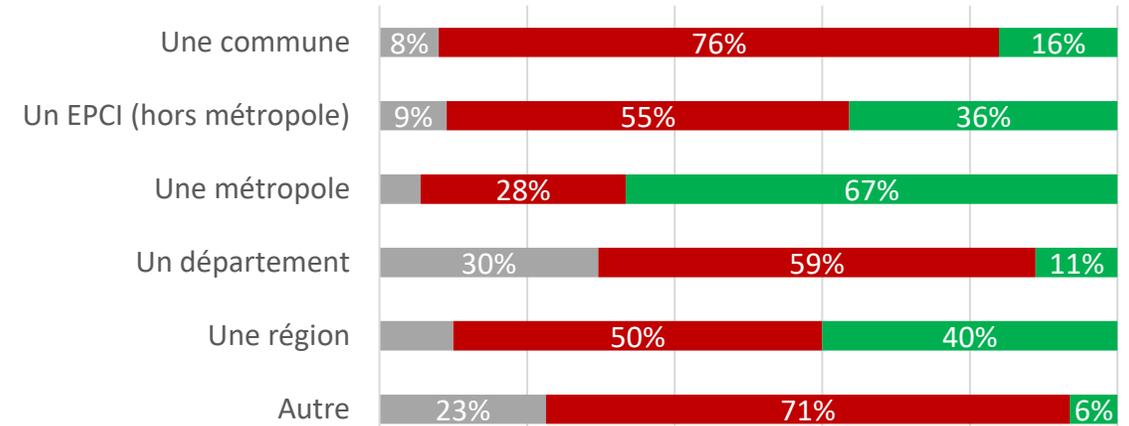


- 18% des collectivités déclarent avoir déjà du faire face à une **attaque cyber importante**. Elles sont **67%** des métropoles, **43%** des communes de plus de 100 000 habitantes et **40%** des régions.

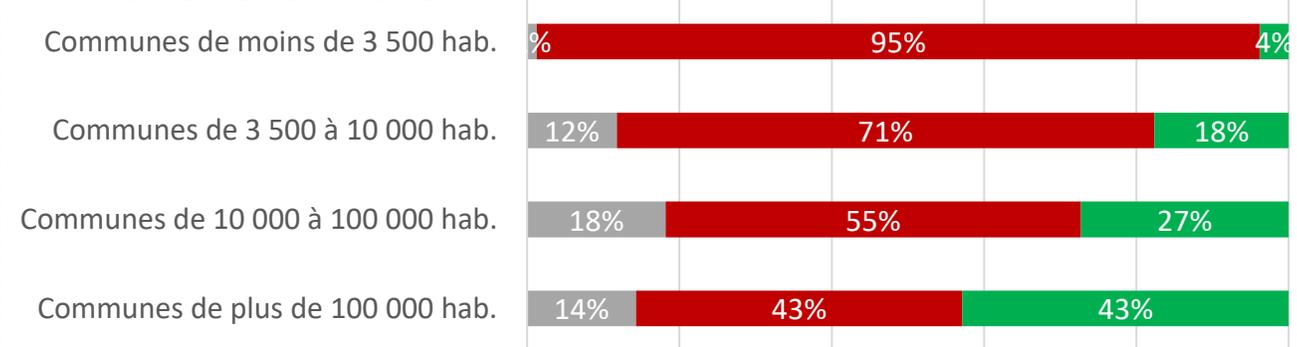
ANALYSE QUALITATIVE

- La plupart évoquent des attaques importantes sous la forme de cryptolockers et ransomwares.

Par type de collectivité



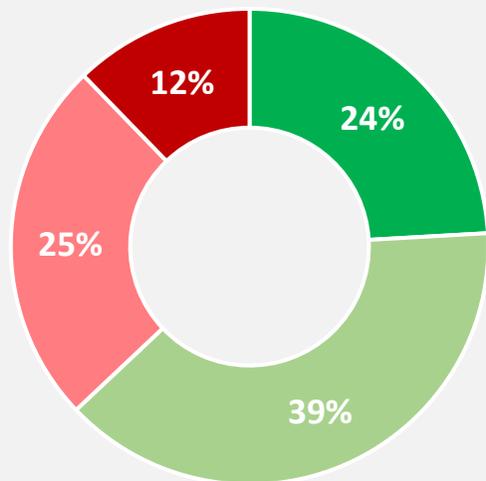
Par taille de commune



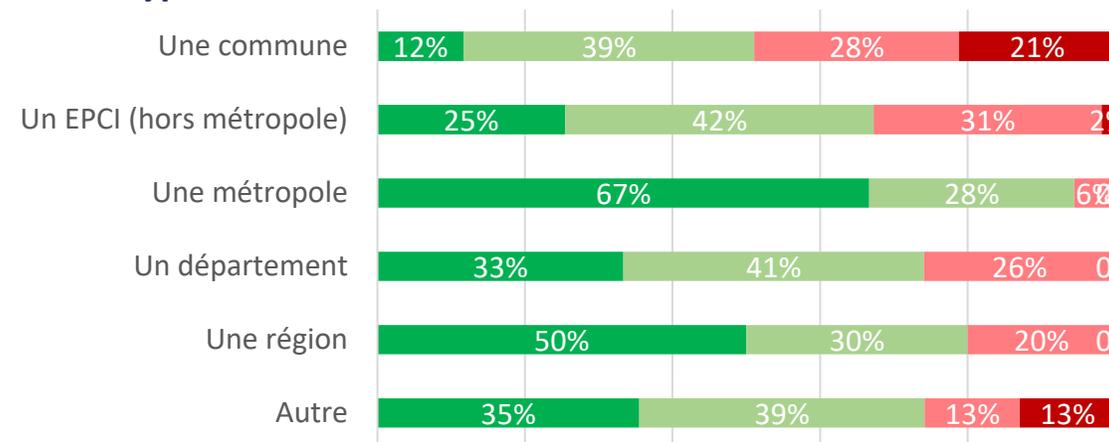
Comment estimez-vous le niveau de prise en compte du risque cyber par votre collectivité ?

Toutes les collectivités

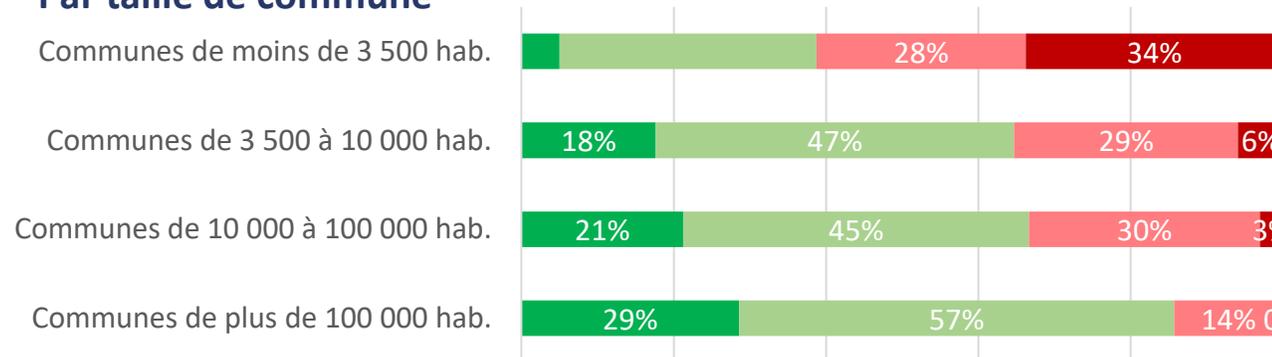
- Le niveau est bon
- Le niveau est correct
- Le niveau est insuffisant
- Le sujet n'est pas identifié



Par type de collectivité



Par taille de commune

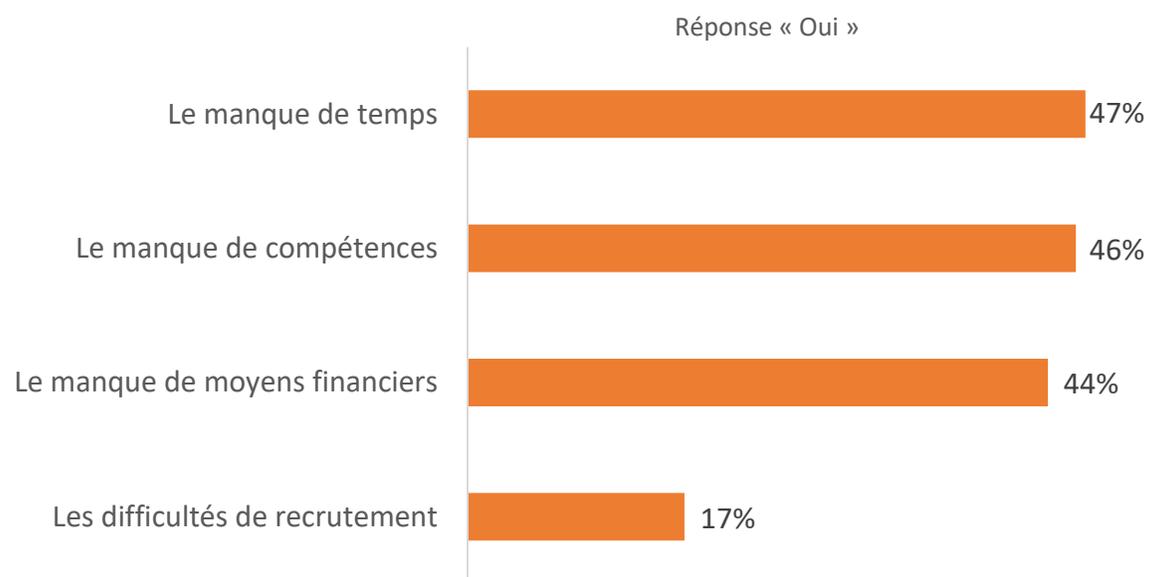


Comment estimez-vous le niveau de prise en compte du risque cyber par votre collectivité ?

- **24% des collectivités estiment que le niveau de prise en compte du risque est bon.** Ce chiffre atteint **67%** dans les métropoles et **50%** dans les régions.
- **Le sujet n'est « pas identifié »** dans 13% des collectivités, mais ce chiffre monte à **34% dans les communes de moins de 3 500 habitants.**
- De façon très claire, la taille de la commune influe sur la prise en compte du risque. En effet, le sujet n'est pas traité ou l'est de façon insuffisante dans 62% des communes de moins de 3 500 habitants, dans 35% de celles de 3 500 à 10 000 habitants, dans 33% de celles entre 10 000 et 100 000 habitants mais aussi dans 26% des départements, 20% des régions et 6% des métropoles.

Quels sont, selon vous, les principaux obstacles à la diffusion d'outils de sécurité informatique dans votre collectivité ?

Toutes les collectivités



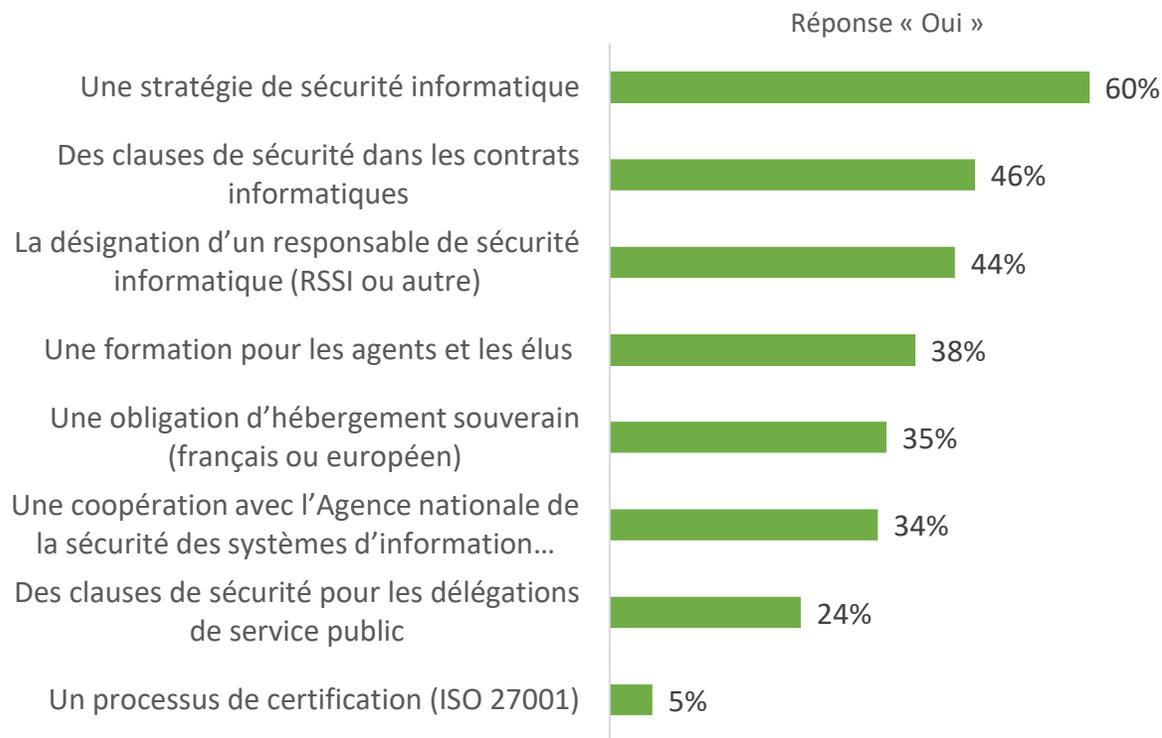
- Les obstacles à la prise en compte et à la diffusion des outils de cybersécurité sont multiples : manque de temps, manque de compétences, manque de budgets...
- Ces constats sont **partagés de façon égale ou proche par toutes les strates de collectivités**, à l'exception notable des régions qui semblent d'ores-et-déjà consacrer plus de moyens à ces enjeux.
- Comme pour les autres sujets data, la question des recrutements ne semble préoccuper uniquement, et logiquement, que certaines collectivités parmi les plus avancées.

Quels sont, selon vous, les principaux obstacles à la diffusion d'outils de sécurité informatique dans votre collectivité ?

	Le manque de temps	Le manque de compétences	Le manque de moyens financiers	Les difficultés de recrutement
Total	47%	46%	44%	17%
Une commune	47%	53%	52%	12%
<i>Communes de moins de 3 500 hab.</i>	55%	61%	56%	3%
<i>Communes de 3 500 à 10 000 hab.</i>	35%	59%	65%	12%
<i>Communes de 10 000 à 100 000 hab.</i>	33%	33%	39%	24%
<i>Communes de plus de 100 000 hab.</i>	57%	43%	29%	57%
Un EPCI (hors métropole)	44%	44%	45%	24%
Une métropole	56%	33%	39%	44%
Un département	48%	30%	30%	15%
Une région	30%	20%	20%	30%
Autre	52%	52%	32%	6%

Parmi les mesures suivantes qui visent à réduire le risque de cybersécurité, est-ce que votre collectivité a mis en place : (1/2)

Toutes les collectivités



- Les collectivités engagées dans une démarche de cybersécurité le font avec méthode et l'ensemble de l'arsenal des bonnes pratiques est identifié.
- Sans surprise, les pourcentages de mise en œuvre sont proportionnels à la taille des collectivités : **100% des métropoles, 80% des régions ou 71% des communes de plus de 100 000 habitants ont désigné un RSSI**, contre **13% des communes de moins de 3 500 habitants et 29% de celles de 3 500 à 10 000 habitants**.
- Il en est de même pour chaque item. Par exemple : 80% des régions, 57% des communes de plus de 100 000 habitants, 56% des métropoles, 23% des petites communes (< 3 500 habitants) ont organisé des **actions de formation**.

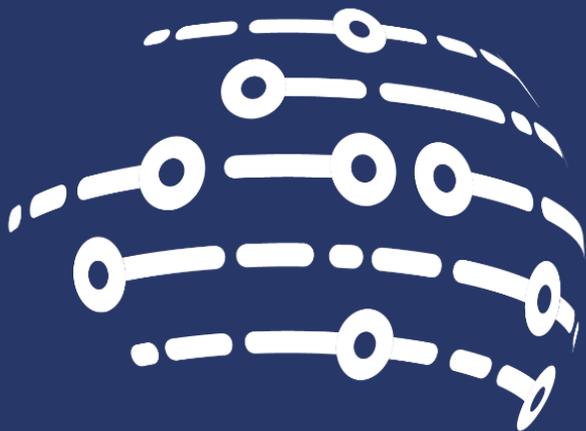
Parmi les mesures suivantes qui visent à réduire le risque de cybersécurité, est-ce que votre collectivité a mis en place : (2/2)

*% de réponses « Oui »

Pour chaque item, les réponses possibles étaient « Oui », « Non », « Je ne sais pas »

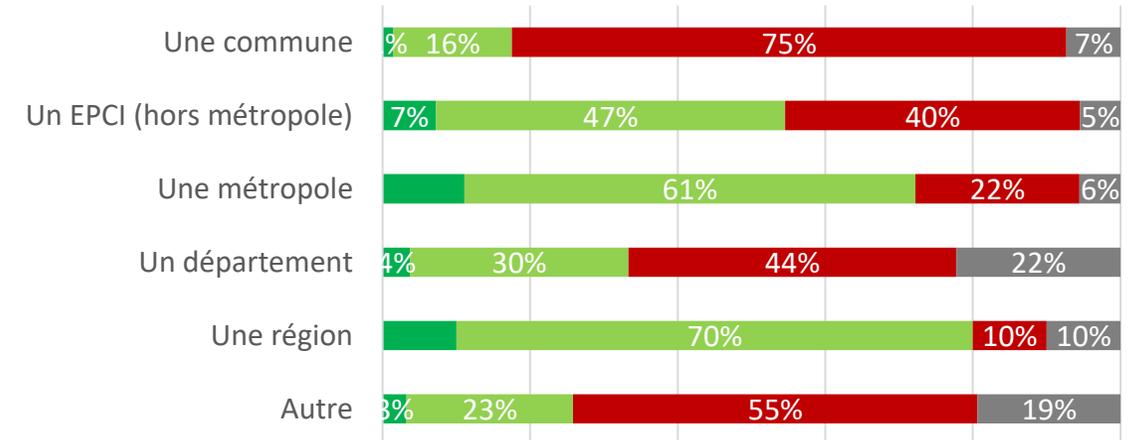
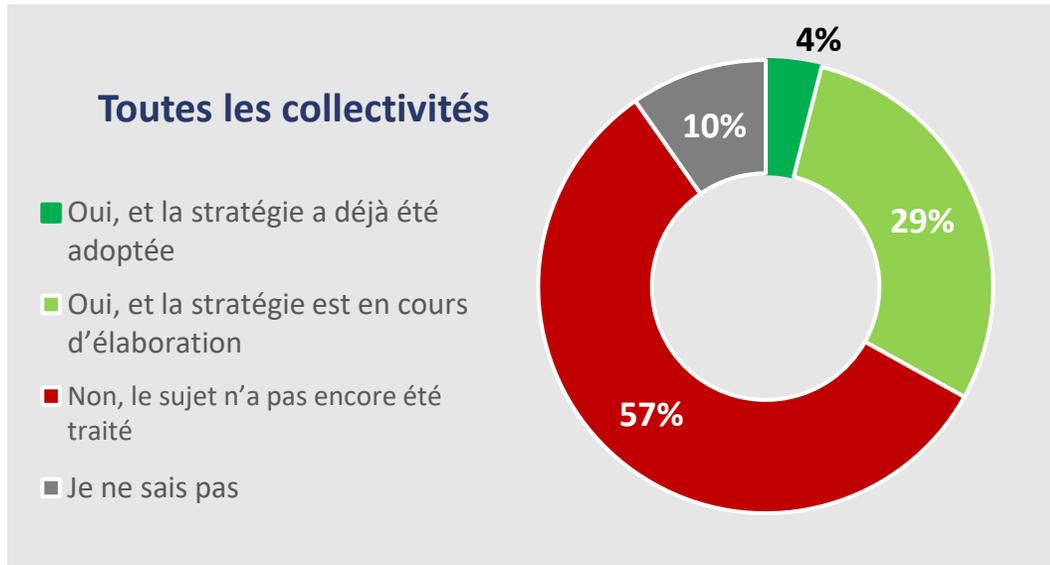
	Une stratégie de sécurité informatique	Des clauses de sécurité dans les contrats informatiques	La désignation d'un responsable de sécurité informatique (RSSI ou autre)	Une formation pour les agents et les élus	Une obligation d'hébergement souverain (français ou européen)	Une coopération avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ou avec un cyber campus régional	Des clauses de sécurité pour les délégations de service public	Un processus de certification (ISO 27001)
Total	60%	46%	44%	38%	35%	34%	24%	5%
Une commune	48%	33%	28%	34%	34%	18%	20%	4%
<i>Communes de moins de 3 500 hab.</i>	28%	23%	13%	23%	19%	8%	15%	1%
<i>Communes de 3 500 à 10 000 hab.</i>	65%	35%	29%	47%	47%	12%	29%	18%
<i>Communes de 10 000 à 100 000 hab.</i>	82%	45%	58%	52%	55%	30%	24%	6%
<i>Communes de plus de 100 000 hab.</i>	86%	86%	71%	57%	71%	86%	43%	0%
Un EPCI (hors métropole)	69%	56%	42%	49%	44%	49%	29%	4%
Une métropole	89%	89%	100%	56%	44%	67%	61%	17%
Un département	74%	52%	74%	22%	15%	52%	19%	0%
Une région	80%	80%	80%	80%	40%	80%	20%	20%
Autre	65%	45%	42%	29%	35%	29%	16%	6%

Le numérique responsable



« L'accroissement de l'empreinte environnementale du numérique est une préoccupation pour de nombreuses collectivités. Et à partir de 2025 les collectivités de plus de 50 000 habitants devront adopter une stratégie numérique responsable ».

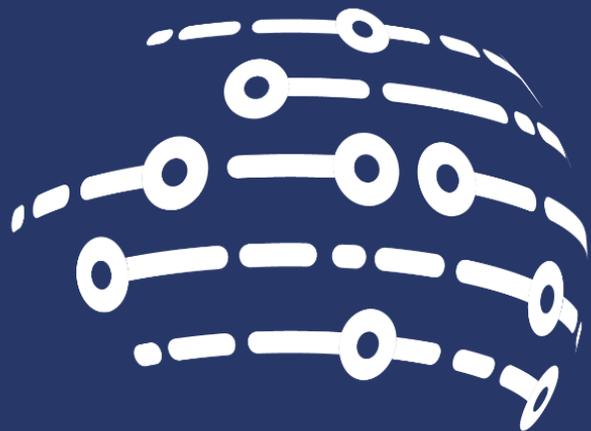
Votre collectivité a-t-elle engagé une réflexion sur les enjeux du numérique responsable ?



- Pour **33% des collectivités**, une stratégie numérique responsable **est en cours d'élaboration ou a déjà été adoptée**, et de manière très importante par les régions (**80%**) et les métropoles (**72%**).

A noter : l'enquête a été administrée avant la parution du décret du 29 juillet 2022 précisant les obligations à venir pour l'élaboration d'une stratégie numérique responsable pour les communes et EPCI de plus de 50 000 habitants.

Contact



Pour tout renseignement :

observatoire@data-publica.eu

06 74 52 69 23

Pour suivre l'actualité de l'observatoire :



Obs_DataPublica

<https://observatoire.data-publica.eu/>

Merci à nos partenaires